



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 16 OCTOBRE, 1875.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 8 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Thomas Massé, William McEvela et Calixte Carpentier, estimateurs pour le village de Roxton Falls, dans le comté de Shefford.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer messieurs Jules Tremblay, Dolphis Lebeau et Narcisse Cousineau, estimateurs pour la paroisse de Sainte-Anne du Bout de l'Île, dans le comté de Jacques-Cartier.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 8 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Béloni Lépine, Joseph Dorval, Hyacinthe Charpentier, Azarie Marcotte, Jean Clément, Stanislas Labrecque et François-Xavier Roy, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans le township de Saint-George de Windsor, comté de Richmond. Ancienne commission révoquée. 6089

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 13 octobre, 1875.

Erection et changement de limites de municipalités scolaires.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil en date du 10 du courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 30^e clause du chapitre quinze des statuts refondus du Bas-Canada, séparer le village de Dixville, dans le canton de Barford, du dit canton pour les fins scolaires, et l'ériger en municipalité séparée sous le nom de «village de Dixville», avec les limites suivantes, savoir: comprenant les lots Nos. onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept, dans les troisième, quatrième et cinquième rangs du dit canton, et la

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 16th OCTOBER, 1875.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 8th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs Thomas Massé, William McEvela and Calixte Carpentier, valuers for the village of Roxton Falls, in the county of Shefford.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 9th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs Jules Tremblay, Dolphis Lebeau and Narcisse Cousineau, valuers for the parish of Sainte-Anne du Bout de l'Île, in the county of Jacques-Cartier.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 8th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Béloni Lépine, Joseph Dorval, Hyacinthe Charpentier, Azarie Marcotte, Jean Clément, Stanislas Labrecque and François-Xavier Roy, esquires, commissioners for the summary trial of small causes, in the township of Saint-George de Windsor, county of Richmond. Former commission revoked. 6090

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION.

Quebec, 13th October, 1875.

Erection and annexation of school municipalities.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council of the 10th instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chapter fifteen of the consolidated statutes of Lower Canada, to separate the village of Dixville, in the township of Barford, from the said township, for school purposes, and to erect it into a separate school municipality under the name of the village of Dixville, with the following limits, to wit: comprising lots eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen and seventeen, in the third, fourth and fifth ranges of the

partie sud des lots Nos. douze, quinze, seize et dix-sept, dans le sixième rang.

Par un autre ordre en conseil, et date du 11 du courant, le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu modifier l'ordre en conseil No. 188, du cinq juin dernier, relativement à la municipalité de Notre-Dame des Anges, en substituant la description suivante à celle donnée dans le dit ordre en conseil, savoir :

Séparer de la municipalité de Saint-Sébastien les lots Nos. trente-et-un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre, de la neuvième concession, les lots Nos. un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit inclusivement, ainsi que le terrain et les moulins de M. A. C. W. Rice, dans la concession dite concession est, les lots Nos. quatorze quinze et seize, de la huitième concession, (seigneurie de Noyon) les lots Nos. neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze, de la dixième concession du canton de Stanbridge, et les lots Nos. sept et huit, de la onzième concession (Saint-Damien), pour les annexer pour fins scolaires à Notre-Dame des Anges, comté de Missisquoi, le dit changement devant prendre effet à compter du cinq juin dernier.

Nominations de Commissaires d'Ecoles.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil, en date du 11 du courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48e et 136e clause du chapitre 15 des statuts révisés du Bas-Canada, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté d'Arthabaska.—Chester Nord.—M. Germain Poirier, en remplacement de M. Charles Boutette.

Comté de Chicoutimi.—Bagotville.—M. Napoléon Fortin, en remplacement de M. Michel Bouchard, M. Alfred Potvin en remplacement de M. Ferdinand Fortin et M. Joseph Tremblay en remplacement de M. Pitre Tremblay.

Comté de Gaspé.—Sainte-Anne des Monts.—M. Joseph Alphonse Sasseville, en remplacement de lui-même, et M. François Dugas, en remplacement de M. Joseph Paquet.

Comté de Gaspé.—Gaspé Sud.—Le Rév. M. J. P. Richmond et M. Henri Doris, en remplacement de MM. Jos. Eden, sr., et Abraham Coffin.

Comté de Gaspé.—Barachois.—Le Rév. M. A. Vigeant, en remplacement du Rév. M. Louis Paquet, et MM. Augustin Roussel et John Ste. Croix, en remplacement de MM. Thomas Tapp et Charles Rail.

Comté de Mégantic.—Sacré-Cœur de Marie.—M. Hilaire Poirier, en remplacement de lui-même, et MM. Louis Bisson et Jacques Martineau, en remplacement de MM. François Lehoux et Jean Vallée.

Comté de Pontiac.—Cawood.—MM. James McCrank, John Foster, Patrick McCrank, Michael Cosgrove et Michael Tiernay.

Comté de Pontiac.—Chichester.—M. George Morris, en remplacement de lui-même. 6157

said township and the southern part of lots twelve, fifteen, sixteen and seventeen in the sixth range.

By another order in council dated the 11th instant, the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to modify the order in council No. 188 of the fifth of June last, respecting the municipality of Notre-Dame des Anges, by substituting the following description to the one given in the said order in council, to wit :

To separate from the municipality of Saint-Sébastien, lots numbers thirty-one, thirty-two, thirty-three and thirty-four of the ninth concession, lots one, two, three, four, five, six, seven and eight inclusively, also the property and mills belonging to A. C. W. Rice, in the concession called 'La Concession Est,' lots fourteen, fifteen and sixteen of the eighth concession (Seigniorie Noyon), lots numbers nine, ten, eleven, twelve, thirteen and fourteen of the tenth concession of township Stanbridge, and lots numbers seven and eight of the eleventh concession (Saint-Damien), to annex them for school purposes to Notre-Dame des Anges, county of Missisquoi, the said change to take effect from and after the fifth day of June last.

Appointments of School Commissioners.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased by order in council, dated the 11th instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 48th and 136th clauses of chapter 15 of the consolidated Statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

County of Arthabaska.—Chester North.—Mr. Germain Poirier, *vice* Mr. Charles Boutette.

County of Chicoutimi.—Bagotville.—Mr. Napoléon Fortin, *vice* Mr. Michel Bouchard, Mr. Alfred Potvin, *vice* Mr. Ferdinand Fortin, and Mr. Joseph Tremblay *vice* Mr. Pitre Tremblay.

County of Gaspé.—Sainte-Anne des Monts.—Mr. Joseph Alphonse Sasseville, continued in office and Mr. François Dugas, *vice* Mr. Joseph Paquet.

County of Gaspé.—Gaspé South.—The Rev. Mr. J. P. Richmond and Mr. Henri Doris *vice* Messrs Jos. Eden, sr., and Abraham Coffin.

County of Gaspé.—Barachois.—The Rev. Mr. A. Vigeant, *vice* the Rev. Mr. Louis Paquet, and Messrs Augustin Roussel and John Ste. Croix, *vice* Messrs Thomas Tapp and Charles Rail.

County of Mégantic.—Sacré-Cœur de Marie.—Mr. Hilaire Poirier, continued in office, and Messrs Louis Bisson and Jacques Martineau, *vice* Messrs François Lehoux and Jean Vallée.

County of Pontiac.—Cawood.—Messrs James McCrank, John Foster, Patrick McCrank, Michael Cosgrove and Michael Tiernay.

County of Pontiac.—Chichester.—Mr. George Morris, continued in office. 6158

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommes et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quinze, et à chacun de vous.—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE mil huit cent soixante-quinze, auquel temps vous êtes tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec,

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councils of the Province of Québec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Québec, on the FOURTEENTH day of the month of OCTOBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Québec stands called for the FOURTEENTH day of the month of OCTOBER, one thousand eight hundred and seventy-five, at which time, at Our City of Québec, you were held and constrained to appear,

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, VENDREDI, le CINQUIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit.

CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUATORZIEME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, de Notre Règne la trente-neuvième.

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Québec, 4555 8

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1366.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

Canton Signaie.

(3e rang.)

Vente du lot No. 27, faite à John Vendal.

" " No. 28, faite à Dominique Duchesne.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 8 octobre, 1875.

6179

PROVINCE DE QUÉBEC,
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoir, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on FRIDAY, the FIFTH day of the month of NOVEMBER next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary.

HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENÉ-EDOUARD CARON, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this FOURTEENTH day of OCTOBER, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy-five, the day of the month of the year of the

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown, 4556

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1366.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11, and amendments thereto.

Township Signaie.

(3rd range.)

Sale of lot No. 27, made to John Vendal.

" " No. 28, made to Dominique Duchesne.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissioner.

Department of Crown Lands,
Quebec, 8th October, 1875.

6180

PROVINCE OF QUEBEC,
PARLIAMENT HOUSE.

Quebec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the

auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

8 4689

district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.
G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

4690

Demande au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Saint-Patrick's Literary Institute."

JAMES DEEGAN,
Secrétaire.

Québec, 15 octobre, 1875.

6177

Avis public est par les présentes donné, qu'application sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale, pour obtenir un acte pour ériger en municipalité rurale et scolaire la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, dans le comté de Shefford, tel que érigée canoniquement et civilement.

8 octobre, 1875.

6079

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour changer le nom de "l'Association de la Salle d'Asile de Montréal," en celui de "l'Asile des garçons de Montréal," et en outre pour amender l'acte 32 Vict. : chap. 88.

TRENHOLME & MACLAREN,
Solliciteurs de l'Ass. S. A. de Montréal.
Montréal, 12 octobre, 1875.

6105

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant l'acte de 32 Vict., incorporant "l'Association de la Salle d'Asile de Montréal."

Montréal, 12 octobre, 1875.

6087

AVIS.

Avis public est par le présent donné que la "Compagnie de Navigation Union," déjà incorporée par lettres patentes, de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec en conseil, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir une nouvelle charte d'incorporation avec des pouvoirs plus étendus, et spécialement pour obtenir le pouvoir d'émettre des actions préférentielles (*preferential stock*) jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,
Avocats et procureurs de la
Compagnie de Navigation Union.
Montréal, 12 octobre, 1875.

6121

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant L'Union des menuisiers de Québec.

5363 5

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at the next session, for an act to incorporate "The Saint-Patrick's Literary Institute."

JAMES DEEGAN,
Secretary.

Quebec, 15th October, 1875.

6178

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Provincial Parliament for to obtain an act to the effect of erecting into a rural and school municipality; the parish of Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, in the county of Shefford, such as it is canonically and civilly established.

8th October, 1875.

6080

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, to change the name of the "Montreal Infant School Association" to the "Montreal Boys' Home," and otherwise amend the act 32 Vict. cap. 88.

TRENHOLME & MACLAREN,
Solicitors M. I. S. A.
Montreal, 12th October, 1875.

6106

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Parliament of the province of Quebec, for an act to amend the act of 32 Vic., incorporating the Montreal Infant School Association.

Montreal, 12th October, 1875.

6087

NOTICE.

Public notice is hereby given, that the "Compagnie de Navigation Union," already incorporated under letters patent, issued by His Honor the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, in council, will apply to the legislature of the said province of Quebec, at its next session, to obtain a new charter of incorporation, with more ample powers, and specially to be authorised to issue preferential stock to the amount of one hundred and twenty-five thousand dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,
Attorneys of the
Compagnie de Navigation Union.
Montreal, 12th October, 1875.

6122

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate The Quebec joiners' Union.

5364

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant « Les Frères du Sacré-Cœur », d'Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,
Procureurs des requérants.
Québec, 28 septembre, 1875. 5785 3

Avis est par le présent donné que « The Montreal Omnibus Transfer Co. » demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements à sa charte.

(Par ordre), L. MUNRO,
Sec.-Trésorier.
3 5774

Avis public est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la ville de Saint-Jean, P. Q.

STANISLAS COTE,
Secrétaire-trésorier.
Saint-Jean, 22 septembre, 1875. 5545 4

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Québec, fera application à la législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender et refondre divers actes d'incorporation de la cité, pour émaner des débentures dans le but de la confection de travaux permanents aux fins d'effectuer certaines améliorations dans la cité, et pour rajuster la dette de la cité.

Par ordre,
L. A. CANNON,
Greffier de la cité.

Bureau de greffier de la cité,
Hôtel-de-Ville.
Québec, 23 septembre, 1875. 5637 3

Avis par le présent donné que demande, sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session d'un acte incorporant le « Club Canadien » de Montréal.

JOS. N. PAUZÉ,
Secrétaire.
5511

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie Manufacturière et Hydraulique de la rivière Richelieu, pour obtenir la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation et pour prolonger le temps pendant lequel les ouvrages par le présent prévus peuvent être faits.

Chambly, 13 septembre, 1875. 5305 4

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal, s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender la charte de la cité de Montréal, en vue d'étendre l'autorité et les pouvoirs conférés à la corporation de la dite cité, et d'accorder de plus amples pouvoirs à la dite corporation; et particulièrement pour que la dite corporation soit, entre autres choses, autorisée à changer le mode actuel de taxation, à amender les dispositions de la loi relativement aux expropriations, et à légaliser certains rôles de cotisation spéciale dans des cas d'expropriation.

(Par ordre),
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 10 septembre, 1875. } 5237 5

Avis est par le présent donné par les révérends Pères de Sainte-Croix, que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant leur collège de Notre-Dame de la Côte des Neiges.

6071 2

PROVINCE DE QUÉBEC.
Ville de Longueuil.

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la ville de Longueuil s'adressera à la Législature de cette Province, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte de la dite Législa-

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at the next session, for an act to incorporate « Les Frères du Sacré-Cœur », of Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,
Attorneys for applicants.
Quebec, 28th September, 1875. 5786

Notice is hereby given that the « Montreal Omnibus and Transfer Co. » will apply at the coming session of the Quebec Legislature, for amendments to its charter.

(By order) L. MUNRO,
Sec.-Treasurer.
5774

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for amendments to the act incorporating the town of Saint-John's, P. Q.

STANISLAS COTE,
Secretary-treasurer.
Saint-John's, 22nd September, 1875. 5546

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Quebec, will apply to the legislature of the province of Quebec at its ensuing session, for the passing of an act to amend and consolidate the different acts of incorporation of the city, to issue debentures for permanent works, in connexion with the carrying out of city improvements and to readjust the city debt.

By order,
L. A. CANNON,
City Clerk

City clerk's office,
City Hall.
Quebec, 23rd September, 1875. 5638

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at the next session, for an act to incorporate « Le Club Canadien de Montreal. »

JOS. N. PAUZÉ,
Secretary.
5512

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, by the « Richelieu River Hydraulic and Manufacturing Company, » for the passing of an act for the amending of their act of incorporation and for the extension of the period within which the works thereby contemplated may be commenced.

Chambly, 13th September, 1875. 5306

PUBLIC NOTICE is hereby given that the corporation of the city of Montreal, will apply to the Legislature at its next session, for an act to amend the charter of the said city, with a view to extend the authority and powers conferred on the corporation of the said city, and to grant new and additional powers to the said corporation; and especially that the said corporation may, among other things, be authorized to change the present mode of taxation, to amend the provisions of the law in reference to expropriations, and to legalize certain rolls of special assessment in case of expropriation.

(By order),
CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, 10th September, 1875. } 5238

Notice is hereby given by the reverends Pères de Sainte-Croix, that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate their college of Notre-Dame de la Côte des Neiges.

6072

PROVINCE OF QUEBEC.
Town of Longueuil.

Public notice is hereby given that the Council of the town of Longueuil, will apply to the Legislature of this province, at its ensuing session, for the passing of an act to amend the act of the said Legislature,

ture, 37 Victoria, chapitre 49, érigeant le village de Longueuil en ville, pour légaliser certaines débetures de cette ville et pour autres fins concernant la dite ville.

(Par ordre),

L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

Longueuil, 7 octobre, 1875.

6069 2

Avis public est par les présentes donné que les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, feront application à la prochaine session du Parlement Local de la province de Québec, pour obtenir un bill les autorisant à acquérir, posséder et bâtir des biens-immobiliers, pour les fins des écoles à un montant n'excédant pas cinquante mille piastres, et aussi à imposer des taxes, emprunter des argents et émettre des bons ou débetures à des montants suffisants pour payer tels biens-immobiliers et bâtisses, et maintenir les dites écoles.

I. P. RAINVILLE,
Secrétaire-Trésorier.

Ville Saint-Henri, 15 septembre, 1875.

5027 7

Avis est donné qu'il sera fait une demande, à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour la passation d'un acte à l'effet de diviser la présente municipalité de Pabos et Newport en deux municipalités séparées, l'une devant s'appeler la municipalité de Pabos, et ayant pour bornes les limites de la seigneurie de Pabos, l'autre la municipalité de Newport, et ayant pour bornes les limites du township de Newport.

5929 2

Avis public est par le présent donné, que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte spécial d'incorporation pour la ville de Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,
Procureurs pour la ville de Sherbrooke.

Sherbrooke, 1er octobre, 1875.

5883 2

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la société de construction permanente de Montréal, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour lui donner des pouvoirs additionnels, et pour autres fins.

G. B. CRAMP,
Solliciteur des requérants.

Montréal, 1er octobre, 1875.

5919 2

AVIS

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la "Canada Tanning Extract Company limited."

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,
Avocats et procureurs,
de la dite compagnie.

Montréal, 5 octobre, 1875.

6009

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA.

Avis est donné par les présentes, que la susdite compagnie fera application à la prochaine session du parlement provincial de Québec, pour faire amender son acte d'incorporation, pour être autorisée à changer le tracé de son chemin fixé par les plans et devis déjà déposés pour les sections du chemin qui se trouvent au nord de la cité de Saint-Hyacinthe, et pour d'autres fins.

HONORÉ MERCIER,
Secrétaire.

Saint-Hyacinthe, 13 octobre, 1875.

6189

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie de chemin de fer sous le nom de "la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et du Cap-rouge."

Québec, 15 octobre, 1875.

6183

37th Victoria, chapter 49, erecting the village of Longueuil into a town, to legalize certain debentures, and for other purposes concerning the said town.

(By order),

L. MARCHAND,
Secretary-Treasurer.

Longueuil, 7th October, 1875.

6070

Public notice is hereby given that the school commissioners of the school municipality of Saint-Henry, county of Hochelaga, will make application at the next session of the Local Legislature of the province of Quebec, to obtain a bill authorising them to acquire, possess and build immovable properties, for a school purposes, to an amount not exceeding fifty thousand dollars, and also to impose taxes, bound monies and issue bonds or debentures to amounts sufficient to pay such immovable properties and buildings and to maintain said schools.

I. P. RAINVILLE,
Secretary-Treasurer.

Town of St-Henry, 15th September, 1875.

5028

Notice is given that, at the next session of the legislature of the province of Quebec, application will be made for an act to divide the present municipality of Pabos and Newport into two separate municipalities to be called one the municipality of Pabos, and having for boundaries the limits of the seigniorie of Pabos, and the other the municipality of Newport, and having for boundaries the limits of the township of Newport.

5930

Public notice is hereby given, that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for a special act of incorporation for the town of Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,

Attorneys for the town of Sherbrooke.

Sherbrooke, 1st October, 1875.

5884

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by the Montreal permanent building society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

G. B. CRAMP,
Solicitor for applicants.

Montreal, 1st October, 1875.

5920

NOTICE

I hereby given that an application shall be presented to the Legislature of Québec, at its next session, for an act incorporating the "Canada Tanning Extract Company limited."

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,
Attorneys for the Company.

Montreal, 5th October, 1875.

6010

PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA RAILWAY CO.

Notice is hereby given that the above named company shall apply to the Quebec provincial parliament at its first sittings, for the passing of an act to amend its act of incorporation, and to be authorised to alter its road determined by the plan and surveys already deposited for the sections of the road going north of the city of Saint-Hyacinthe, and for other purposes.

HONORÉ MERCIER,
Secretary.

Saint-Hyacinthe, 13th October, 1875.

5190

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Quebec legislature, at its next session, for an act to incorporate a railway company under the name of "The North Shore and Cap-rouge Railway Company."

Quebec, 15th October, 1875.

6184

Avis Divers.

Sainte-Anne de la Pérade,

29 septembre, 1875.

Etat des dépenses personnelles de D. N. St. Cyr, candidat élu pour la chambre locale de Québec, le 7 juillet, 1875.

Juin.—A A. Cadot : louage d'un cheval et d'une voiture, 21 jours à \$1.00 \$21 00
Do —A M. Lesieur : pour voyages des Piles à Sainte-Flore et retour, 4 voyages à \$1.00 4 00
Do —A M. L'Heureux : pension à Saint-Tite, et soin d'un cheval, 3 jours 4 50
Do —A M. Bellanger : do à Sainte-Flore, 3 jours 4 50
Do —Traverser le Saint-Maurice, 2 fois 0 50
Do — do les lacs des Chicots 0 25
Do — do ponts de la rivière Batiscan... 0 60

\$35 35

Je, soussigné, certifie que le compte ci-dessus est, au meilleur de ma connaissance, vrai et correct.

(Signé,) D. N. ST. CYR.

Assermenté devant moi, à Sainte-Anne de la Pérade, le trentième jour de septembre, en l'année de N. S. mil huit cent soixante-et-quinze.

(Signé,) J. B. GARNEAU, J. P.

Reçu le présent compte le quatrième jour d'octobre, mil huit cent soixante-et-quinze.

(Signé,) E. RINFRET,

Registreur et officier-rapporteur.

Vraie copie du dit compte détaillé déposé en mon bureau.

6093

E. RINFRET,
Registreur et officier-rapporteur.

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 600.

Cour Supérieure.

Dame Elmire Rambert, dite Saint-Martin, de la cité et du district de Montréal, épouse de Alfred Trottier alias Troquiez, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse;

vs.

Le dit Alfred Trottier alias Troquiez,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Avocats de la demanderesse.

Montréal, 9 octobre, 1875. 6143

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

La Manufacture de Ouate de Sorel.

Avis public est par les présentes donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil par les personnes ci-après mentionnées pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau leur octroyant une charte, les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée par ces lettres patentes, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est "La manufacture de Ouate de Sorel."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de fabriquer la ouate dans la ville de Sorel.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera la ville de Sorel, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de dix milles piastres courant, divisé en deux cents actions de cinquante piastres chacune, avec privilège d'augmenter ce capital à vingt milles piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont :—Messieurs A. McKeand, marchand, de Montréal, Moïse Beauchemin, mécanicien, Beauchemin et

Miscellaneous Notices.

Sainte-Anne de la Pérade,

29th September, 1875.

Statement of the personal expenses of D. N. St. Cyr, candidate elected for the legislative assembly of Québec, on the 7th of July, 1875.

June.—To A. Cadot : hire on horse and vehicle, 21 days at \$1 00 \$21 00
Do —To N. Lesieur : for trips from the Piles to Sainte-Flore, and return, 4 trips at \$1 00 4 00
Do —To M. L'Heureux : board at Saint-Tite, and feed of horse, 3 days 4 50
Do —To M. Bellanger : do to Sainte-Flore, 3 days 4 50
Do —Crossing the Saint-Maurice, twice 0 50
Do — do lakes des Chicots 0 25
Do — do bridges over Batiscan river 0 60

\$35 35

I, the undersigned, certify that the foregoing account is, to the best of my knowledge, true and correct.

(Signed,) D. N. ST. CYR.

Sworn before me, at Sainte-Anne de la Pérade, on the thirtieth day of September, of the year one thousand eight hundred and seventy-five.

(Signed,) J. B. GARNEAU, J. P.

Received this account on the fourth day of October, one thousand eight hundred and seventy-five.

(Signed,) E. RINFRET,

Registrar and returning-officer.

True copy of the said detailed account filed in my office.

6094

E. RINFRET,
Registrar and returning-officer.

Province of Québec,
District of Montréal.
No. 600.

Superior Court.

Dame Elmire Rambert, dite Saint-Martin, of the city and district of Montréal, wife of Alfred Trottier alias Troquiez, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Alfred Trottier alias Troquiez,

Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Attorneys for Plaintiff.

-Montreal, 9th October, 1875. 6144

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Sorel Wadding Manufacturing.

Public notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council by the persons hereinafter mentioned for the letters patent under the great seal granting them a charter constituting them, are such other persons as may become shareholders in the company to be created, by the said letters patent a body politic and corporate under the provisions of the joint stock company incorporation act.

The proposed name of said company is Sorel Wadding manufacturing.

The object for which its incorporation is sought is the manufacturing of wadding in the town of Sorel.

The principal place of business of the said company shall be the town of Sorel, and wherever the shareholders may think proper in the province of Québec.

The amount of the capital stock of said manufacturing company is to be ten thousand dollars currency, divided into two hundred shares of fifty dollars each, with the privilege to increase it to twenty thousand dollars.

The names, places of residence and occupation of applicants are :—Messrs. A. McKeand, merchant, of Montréal, Moïse Beauchemin, mechanic, Beauchemin et

fils, mécaniciens, James Sheppard, briquetier, Norman Paulet, marchand, Jean A. Germain, marchand, Alfred M. Ducket, marchand, Samuel Lapalme, notaire, William Leman, marchand, Pascal Thériault, entrepreneur, Edouard Lemoine, hôtelier, David Finlay, marchand, Ernest Turcotte, commerçant, Lactance Sénécal, marchand, Louis Pierre Paul Cardin, notaire, Moïse Charles Blais, comptable, Pierre Bellefeuille, commerçant, Cyrille Mongeon, marchand, Narcisse Arsénault, marchand, William Woodley, boulanger, Adolphe Germain, avocat, A. A. Taillon, banquier, tous demeurant en la ville de Sorel.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits A. A. Taillon, président, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet et Moïse Beauchemin.

Pour les requérants.

A. A. TAILLON,
Président.

3 5775

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. } No 1742.

Dame Soulanges Gendron a, ce jour, instituée une action en séparation de corps et de biens contre son mari, François-Xavier Paradis, cultivateur, de Saint-Guillaume d'Upton, rapportable le onze octobre prochain.

CHARLES GILL,
Procureur de la demanderesse.

Sorel, 25 septembre, 1875. 5789 3

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Iberville. }

Avis est par le présent donné que Dame Catherine Elizabeth Vandal, épouse d'Alphonse Bonin, peintre, de la ville de Saint-Jean, dit district, a, ce jour, intenté devant cette cour, une action en séparation de biens contre le dit Alphonse Bonin.

J. P. CARREAU,
Avocat et proc. de C. E. Vandal.

Saint-Jean, 18 septembre, 1875. 5783 3

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Avis est par les présentes donné que Dame Jessie Linton, a intenté, ce jourd'hui, une action en séparation de biens, contre son mari, Francis Stuart, marchand, de la cité de Montréal, district de Montréal.

LONGPRE & DUGAS,
Avocats de Dame Jessie Linton.

Montréal, 23 septembre, 1875. 5549 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Bedford. }

Dame Nancy Kenison, du canton de Shefford, dans le district de Bedford, épouse de Samuel Bell, père, au même lieu, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre le dit Samuel Bell, père, Défendeur.

La dite demanderesse a intentée une action, ce jour, en séparation de corps et de biens contre son dit mari.

C. A. NUTTING,
Procureur de la demanderesse.

Sweetsburgh, 14 septembre, 1875. 5585 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Rimouski. } No 823.

Aurélié Gauthier, dit Larouche, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, épouse de Octave Côté, navigateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Octave Côté, navigateur, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée, ce jour, par la Demanderesse, contre le Défendeur en cette cause.

L. N. ASSELIN,
Procureur de la Demanderesse.

Rimouski, 9 juillet, 1875. 5425 5

Avis est par le présent donné que les soussignés, James A. Macpherson, Alexis Bertrand, Thomas A. Cousins, William Coote, Andrew Dewar, John W.

& Sons, mechanics, James Sheppard, brick-maker, Norman Paulet, merchant, John A. Germain, merchant, Alfred M. Ducket, merchant, Samuel Lapalme, notary, William Leman, merchant, Pascal Thériault, contractor, Edouard Lemoine, hotel-keeper, David Finlay, merchant, Ernest Turcotte, trader, Lactance Sénécal, merchant, Louis Pierre Paul Cardin, notary, Moïse Charles Blais, accountant, Pierre Bellefeuille, trader, Cyrille Mongeon, merchant, Narcisse Arsénault, merchant, William Woodley, baker, Adolphe Germain, advocate, A. A. Taillon, banker, all of the town of Sorel.

The first directors of the company are A. A. Taillon, president, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet and Moïse Beauchemin above mentioned.

On behalf of the applicants.

A. A. TAILLON,
President.

2776

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. } No. 1742.

Dame Soulanges Gendron has, this day, instituted an action for separation from bed and board against her husband, François-Xavier Paradis, farmer, of Saint-Guillaume d'Upton, returnable on the eleventh of October next.

CHARLES GILL,
Attorney for plaintiff.

Sorel, 25th September, 1875. 5790

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Iberville. }

Notice is hereby given that Catherine Elizabeth Vandal, wife of Alphonse Bonin, painter, of the town of Saint-Johns, in said district, has to day, instituted before this court, an action against said Alphonse Bonin for separation as to property.

J. P. CARREAU,
Attorney for C. E. Vandal.

Saint-Johns, 18th September, 1875. 5784

Province of Quebec, }
District of Montreal. }

Notice is hereby given that Dame Jessie Linton has, this day, instituted an action *en séparation de biens* against her husband, Francis Stuart, merchant, of the city and district of Montreal.

LONGPRE & DUGAS,
Attorneys for Dame Jessie Linton.

Montreal, 23rd September, 1875. 5550

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Bedford. }

Dame Nancy Kenison, of the township of Shefford, in the district of Bedford, wife of Samuel Bell, senior, of the same place, farmer, duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff; against the said Samuel Bell, senior, Defendant.

The said plaintiff has instituted an action, this day, for separation from bed and board, against her said husband.

C. A. NUTTING,
Attorney for plaintiff.

Sweetsburgh, 14th September, 1875. 5586

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Rimouski. } No. 823.

Aurélié Gauthier, *alias* Larouche, of the parish of Sainte-Cécile du Bic, wife of Octave Côté, of the same place, navigator, duly authorized in justice (to ester en justice), Plaintiff;

vs.

The said Octave Côté, navigator of the parish of Sainte-Cécile du Bic, Defendant.

An action *en séparation de biens* has this day been brought by the plaintiff, against the defendant in this cause.

L. N. ASSELIN,
Attorney for plaintiff.

Rimouski, 9th July, 1875. 5426

Notice is hereby given that the undersigned, James A. Macpherson, Alexis Bertrand, Thomas A. Cousins, William Coote, Andrew Dewar, John W. Borland,

Borland, John Nichols et Henry Gillespie, ont l'intention de s'adresser à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte d'incorporation comme une compagnie à fonds social.

En vertu du statut fait pour tel cas, ils déclarent :

Premièrement.—Que le nom proposé de la compagnie est " Saint-Johns Glass Company."

Deuxièmement.—Que l'objet pour lequel l'incorporation de la compagnie est demandée, est de manufacturer de la verrerie.

Troisièmement.—L'endroit où les opérations de la dite compagnie seront transigées, est dans la ville de Saint-Jean, district d'Iberville.

Quatrièmement.—Le montant du fonds social de la dite compagnie est de dix mille piastres.

Cinquièmement.—Le dit capital sera divisé en cent actions, et le montant de chaque action est de cent piastres.

Sixièmement.—Les noms, prénoms, résidence des requérants soussignés, sont: James Macpherson, Alexis Bertrand, Andrew Dewar, Thomas Andrew Cousins, marchands, William Coote, John Wesley Borland, comptables, et Henry Gillespie, constructeur, tous de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, John Nichols, courtier de la cité de Montréal, et Charles Foster, verrier, ci-devant de la cité de Boston, dans les Etats-Unis d'Amérique, tous sujets de Sa Majesté.

Septièmement.—Les directeurs provisoires de la dite compagnie seront: James Macpherson, Alexis Bertrand et Henry Gillespie.

(Signé), JAMES MACPHERSON,
ALEXIS BERTRAND,
HENRY GILLESPIE.

Saint-Jean, district d'Iberville,
14 septembre 1875.

5287 5

Avis est par le présent donné que Dame Azilda Pépin a, ce jour, instituée une action en séparation de biens contre son mari, Joseph Précourt, voiturier et commerçant, de Saint-Césaire, devant la cour supérieure, pour le Bas Canada, dans le district de Saint-Hyacinthe, sous le No. 1674.

SICOTTE & TELLIER,

Avocats de la dite Dame.

Saint-Hyacinthe, 15 septembre, 1875.

5325 5

Province de Québec, }
District de Montréal, }
No. 1908.

Cour Supérieure.

Dame Victoire Loisel, de la cité et du district de Montréal, épouse de Alfred Tuck, du même lieu, commerçant, la dite Dame Loisel, dûment autorisée à ester en justice

Demanderesse ;

vs.

Le dit Alfred Tuck, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 11 septembre, 1875.

A. McMAHON,
Avocat de la demanderesse.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5559 4

Province de Québec, }
District de Montréal, }

Cour Supérieure.
No. 2327.

Dame Marie Ursule Girard, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Cadieux, marchand du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Cadieux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. G. DE LORIMIER,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 5 octobre, 1875.

6025 2

Province de Québec, }
District de Trois-Rivières, }

Cour Supérieure.
No. 306.

Dame Marie Anne Céline Girard, Demanderesse ;

vs.

Auguste Lefebvre Denoncourt, Défendeur.
Avis est par le présent donné que Dame Marie Anne Céline Girard a institué, ce jour d'hui, une action en séparation de biens contre son mari, Auguste

John Nichols and Henry Gillespie, intend to apply to his Excellency the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, in Council, for letters-patent under the great seal, granting a charter of incorporation to them as a joint stock company.

And in compliance with the statute in such case made and provided, they hereby state :

Firstly.—That the proposed corporate name of the company is the " Saint-Johns Glass Company."

Secondly.—That the object for which the incorporation of the company is sought, is the manufacturing of Glass.

Thirdly.—The place within this province when the operations of the said company, will be carried on, is the town of Saint-Johns, district of Iberville.

Fourthly.—The amount of capital stock of the said company, is ten thousand dollars.

Fifthly.—The said stock to be divided into one hundred shares, and the amount of each share is to be one hundred dollars.

Sixthly.—The names in full, and the address and calling of the undersigned applicants are as follows : James Macpherson, Alexis Bertrand, Andrew Dewar, Thomas Andrew Cousins, merchants, William Coote, John Wesley Borland, accountants, and Henry Gillespie, builder, all of the town of Saint-Johns, district of Iberville, John Nichols, stock broker, of the city of Montreal, and Charles Foster, Glass manufacturer, late of the city of Boston, United States of America. All of whom are subjects of Her Majesty.

Seventhly.—And the provisional directors of the said company, are to be: James Macpherson, Alexis Bertrand and Henry Gillespie.

(Signed), JAMES MACPHERSON,
ALEXIS BERTRAND,
HENRY GILLESPIE.

Saint-Johns, district of Iberville,
14th September, 1875.

5288

Notice is hereby given that Dame Azilda Pépin has, this day, instituted a suit for separation of property against her husband, Joseph Précourt, of Saint-Césaire, carriage maker and trader, before the superior court, for Lower Canada, in the district of Saint-Hyacinthe, under No. 1674.

SICOTTE & TELLIER,

Attorneys for plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 15th September, 1875.

5326

Province of Quebec, }
District of Montreal, }
No. 1908.

Superior Court.

Dame Victoire Loisel, of the city and district of Montreal, wife of Alfred Tuck, of the same place, trader, the said Dame Loisel, being duly authorized to appear in justice,

Plaintiff ;

vs.

The said Alfred Tuck, Défendeur.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the 11th September, 1875.

A. McMAHON,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 20th September, 1875.

5560

Province of Quebec, }
District of Montreal, }

Superior Court.
No. 2327.

Dame Marie Ursule Girard, of the city and district of Montreal, wife of Louis Cadieux, of the same place merchant, duly authorized to ester en justice,

Plaintiff ;

vs.

The said Louis Cadieux, Défendeur.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. G. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 5th October, 1875.

6026

Province of Quebec, }
District of Three-Rivers, }

Superior Court.
No. 306.

Dame Marie Anne Céline Girard, Plaintiff ;

vs.

Auguste Lefebvre Denoncourt, Défendeur.
Notice is hereby given that Dame Marie Anne Céline Girard has instituted, this day, an action en séparation de biens, against her husband, Auguste

Lefebvre Denoncourt, cultivateur et commerçant, de la paroisse de la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières.

J. B. O. DUMONT,
Proc. de Dame M. A. G. Girard.
Trois-Rivières, 5 octobre, 1875. 5953 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2651.
Dame Adèle Lauzon, de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Maximin Groulx, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.
Le dit Joseph Maximin Groulx, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureurs de la demanderesse.
Montréal, 29 septembre, 1875. 6027 2

Lefebvre Denoncourt, farmer and trader, of the parish of La Pointe-du-Lac, in the district of Three-Rivers.

J. B. O. DUMONT,
Atty. for Dame M. A. G. Girard.
Three-Rivers, 5th October, 1875. 5954

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2651.
Dame Adèle Lauzon, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Maximin Groulx, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice. Plaintiff;

vs.
The said Joseph Maximin Groulx, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 29th September, 1875. 6028

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Francis Shurtleff, failli.

Le septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS SHURTLEFF,
Par IVES & MERRY,
Ses procureurs ad litem.
Coaticook, 4 septembre, 1875. 5109 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Dame Julia Cutter, des cité et district de Montréal, commerçante, veuve de feu Thomas Davis, faillie.

La faillie demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, le vingt-sixième jour d'octobre, 1875.

JULIA DAVIS,
Par PERKINS, MACMASTER & WALKER,
Ses procureurs ad litem.
5 5289

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Le soussigné failli, marchand de chaussures, de Montréal, donne avis qu'il a déposé au greffe de la cour supérieure à Montréal, un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-six octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la confirmation.

EDMOND RHEAUME.
Par LONGPRE & DUGAS.
Procureurs ad litem.
Montréal, 22 septembre, 1875. 5551 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }
Dans l'affaire en faillite de Florent Guay, de la cité de Québec, marchand, failli.

Le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FLORENT GUAY,
Par JAS. MALOUIN.
Son procureur ad litem.
Québec, 24 Septembre, 1875. 5543 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la Cour Supérieure dans et pour le district de Beauharnois.

Dans l'affaire de Onézime Dorais, de la paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, dit district, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que samedi, le trentième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-François. }
In the matter of Francis Shurtleff, an Insolvent.
The seventh day of December next, the undersigned will apply to the said Court for his discharge under the said act.

FRANCIS SHURTLEFF,
Per IVES & MERRY,
His attorneys ad litem.
Coaticook, 4th September, 1875. 5110

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
In the matter of Dame Julia Cutter, of the city and district of Montreal, trader, widow of the late Thomas Davis, an Insolvent.
The insolvent will apply to the said court for the discharge under the said act on the twenty-sixth day of October, 1875.

JULIA DAVIS,
By PERKINS, MACMASTER & WALKER,
His attorneys ad litem.

INSOLVENT ACT OF 1869.

The undersigned, an insolvent, boot & shoe merchant of Montreal, gives notice that he has filed at the office of the superior court, at Montreal, a deed of composition and discharge executed by his creditors and on the twenty-sixth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation thereof.

EDMOND RHEAUME.
By LONGPRE & DUGAS,
His attorneys ad litem.
Montreal, 22nd September, 1875. 5552

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }
In the matter of Florent Guay, of Quebec, merchant, an Insolvent.

On the third day of November next, the said insolvent will apply to this Court for his discharge under the said act.

FLORENT GUAY,
Per JAS. MALOUIN,
His attorney ad litem.
Quebec, 24th September, 1875. 5544

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the Superior Court in and for the district of Beauharnois.
In the matter of Onézime Dorais, of the parish of Saint-Stanislas de Kostka, district aforesaid, trader, an Insolvent

Notice is hereby given that on Saturday, the thirtieth day of October next, or so soon thereafter as counsel

midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

ONEZIME DORAIS,
Par LOUIS PARE,
Son procureur *ad litem*.

Beauharnois, 20 septembre, 1875. 5531 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Carrier, Lainé & Cie., faillis.
Les soussignés ont déposé au greffe de la cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

CHS. WILLIAM CARRIER,
PIERRE SEVERE RIVERIN,
DAMASSE LAINÉ.

Par G. H. LARUE,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 17 septembre, 1875. 5423 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Edson Fitch & Cie., faillis.
Les soussignés ont déposé au greffe de la Cour Supérieure un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

EDSON FITCH,
LOUIS H. HAMILTON.

Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 23 septembre, 1875. 5733 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de O'Doherty & Cie., de Québec, faillis.

Le deuxième jour de novembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

Par THOMAS MOLONY,
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 25 septembre, 1875. 5695 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Soupras & Cie., faillis.
Mardi, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

SOUPRAS & Cie.
Par DORION & GEOFFRION,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5525 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875.

Dans l'affaire de William Hilton, meublier et commerçant, des cité et district de Montréal, y faisant affaires comme tel, sous les noms et raison de J. et W. Hilton, failli,

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, merchants' exchange building, rue Saint-Sacrement, dans la dite cité de Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 4 octobre, 1875. 5959 2

can be heard, the undersigned, will apply to the court for a discharge under the said act.

ONEZIME DORAIS,
By LOUIS PARE,
His attorney *ad litem*.

Beauharnois, 20th September, 1875. 5532

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Carrier, Lainé & Co., Insolvents.
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHS. WILLIAM CARRIER,
PIERRE SEVERE RIVERIN,
DAMASSE LAINE.

By G. H. LARUE,
Their Attorney *ad litem*.

Quebec, 17th September, 1875. 5424

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Edson Fitch & Co., Insolvents.
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition, and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge hereby effected.

EDSON FITCH,
LOUIS H. HAMILTON.

Per LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 23rd September, 1875. 5734

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of O'Doherty & Co., of Quebec, Insolvents.

On the second day of November next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said acts.

By THOMAS MOLONY,
Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 25th September, 1875. 5696

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Soupras & Co., Insolvents.
On Tuesday, the twenty-sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SOUPRAS & Co.
By DORION & GEOFFRION,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th September, 1875. 5526

INSOLVENT ACT OF 1869-1875.

In the matter of William Hilton, of the city and district of Montreal, cabinet-maker, trader, trading there as such under the name, style and firm of J. & W. Hilton, an insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, merchants' exchange building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Wednesday, the tenth day of November, A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 4th October, 1875. 5960

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal.

Dans l'affaire de Wm. McGibbon, failli, et D. J. Craig, syndic.

Le vingt-septième jour d'octobre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WM. MCGIBBON,
Par MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,
Ses procureurs ad litem.
Montréal, 20 septembre, 1875. 5521 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François.

Dans l'affaire de Chauncey R. Clark, failli.
Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

C. R. CLARK.
Par L. E. PANNETON,
Son procureur ad litem.
Sherbrooke, 18 septembre, 1875. 5523 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Trois-Rivières.

Dans l'affaire de Abraham Dubuc, écuyer, marchand de bois, de la paroisse de Sainte-Monique, failli.

Le failli ayant déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, donne avis que le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification et sa décharge.

A. B. CRESSÉ,
Son procureur ad litem.
Trois-Rivières, 23 septembre, 1875. 5739 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Janvier, Ovide Côté et Antoine Gougeon, marchands de cuir, faisant affaires sous les nom et raison de Côté, Gougeon & Cie., de la cité de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont fait cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, No. 9, rue Lemoine, Montréal, mardi, le deux novembre prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic.
5941 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Park, fils, des cité et district de Montréal, marchand de bois et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec William Francis Halero, sous les nom et raison de Park et Halero, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 5 octobre, 1875. 5961 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de F. X. St. Onge, épiciier, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de se réunir, mardi, le deux novembre prochain, à sa place d'affaires, No. 572, rue Saint-Joseph, Montréal, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic.
5943 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal.

In the matter of Wm. McGibbon, an Insolvent, and D. J. Craig, assignee.

On the twenty-seventh of October next, the said insolvent will apply to said court for his discharge under said act.

WM. MCGIBBON.
Per MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,
His attorney ad litem.
Montreal, 20th September, 1875. 5522

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Saint-François.

In the matter of Chauncey R. Clark, an Insolvent.
On the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

C. R. CLARK.
Per L. E. PANNETON,
His attorney ad litem.
Sherbrooke, 18th September, 1875. 5524

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three Rivers.

In the matter of Abraham Dubuc, esquire, lumber merchant, of the parish of Sainte-Monique, an Insolvent.

The insolvent having filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, gives notice that on the twenty-fifth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

A. B. CRESSÉ,
His Attorney ad litem.
Three Rivers, 23rd September, 1875. 5740

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Janvier, Ovide Côté, and Antoine Gougeon, leather merchants, of the city of Montreal, carrying on business under the firm and name of Côté, Gougeon & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, the creditors are notified to meet at their place of business, No. 9, Lemoine street, Montreal, on Tuesday, the second day of November next, at ten o'clock a. m., to receive a statement of their affairs and to appoint an assignee if they think proper.

O. LECOURS,
Assignee.
5942

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Park, junior, of the city and district of Montreal, wood merchant and trader, as well individually as having carried on business in copartnership with William Francis Halero, under the name and firm of Park & Halero, an Insolvent. The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 181, Saint-James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of November next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN FAIR
Assignee.
Montreal, 5th October, 1875. 5962

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of F. X. St. Onge, grocer, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause and the creditors are notified to meet at No. 572, Saint-Joseph street, Montreal, on Tuesday, the second day of November next, at three o'clock p. m., to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee if they think proper.

O. LECOURS,
Assignee.
5944

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu, } *Cour Supérieure.*

In re, Edward O'Heir, de Sorel, failli.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit act.

EDWARD O'HEIR,
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 27 septembre, 1875. 5791 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dame Christine Pesant, veuve Pierre Guillemette, d'Yamaska, faillie.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

CHRISTINE PESANT,
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 27 septembre, 1875. 5793 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Québec, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Henri Charles Bossé, failli.

Mercredi le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit act.

Par JOS. G. BOSSE,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 30 septembre, 1875. 5837 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Québec, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire en faillite de Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, faillis.

Le cinquième jour de novembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour, leur décharge en vertu du dit acte.

L. N. RHEAUME, et
J. P. RHEAUME,
Par J. P. RHEAUME,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 1 octobre, 1875. 5881 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Joseph Vigent, commerçant, de Saint-Marcel, failli.

Mardi, le neuvième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MATHIEU & GAGNON,
Procureurs *ad litem* du failli.

Sorel, 20 septembre, 1875. 5479 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ephrem Hudon, fils, écuyer, marchand, de la ville et paroisse de Longueuil, district de Montréal, tant individuellement que comme associé et membre de la maison de commerce faisant affaires à Montréal sous les nom et raison de E. Hudon, Fils & Cie., failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 octobre, 1875. 5897 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Précaurst, de Saint-Césaire, failli.

Un bref de saisie-arrêt à émanée en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le troisième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Richelieu, } *Superior Court.*

In re, Edward O'Heir, of Sorel, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for his discharge under the said act.

EDWARD O'HEIR,
Per CHARLES GILL,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 27th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Richelieu, } *In the Superior Court.*

In the matter of Dame Christine Pesant, widow Pierre Guillemette, of Yamaska, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for her discharge under the said act.

CHRISTINE PESANT,
Per CHARLES GILL,
Her attorney *ad litem*.

Sorel, 27th September, 1875. 5794

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Quebec, } *Superior Court.*

In the matter of Henri Charles Bossé, an Insolvent.

On Wednesday, the third day of November next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By JOS. G. BOSSE,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 30th September, 1875. 5838

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Quebec, } *Superior Court.*

In the matter of Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, Insolvents.

On the fifth day of November next, the said insolvents will apply to the said Court for a discharge under the said act.

L. N. RHEAUME and
J. P. RHEAUME,
Per J. P. RHEAUME,
Their attorney *ad litem*.

Quebec, 1st October, 1875. 5882

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Richelieu, } *Superior Court.*

In the matter of Louis Joseph Vigent, of Saint-Marcel, trader, an Insolvent.

Tuesday, the ninth day of November next, the insolvent will apply to said court for his discharge under the said act.

MATHIEU & GAGNON,
Attorneys *ad litem* for insolvent.

Sorel, 20th September, 1875. 5480

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ephrem Hudon, fils, esquire, merchant, of the town and parish of Longueuil, district of Montreal, as well individually as partner of the commercial firm carrying on business at Montreal, under the name or firm of E. Hudon, Fils & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Saint-James street,
Montreal, 4th October, 1875. 5898

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Précaurst, of Saint-Césaire, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the third day of November next, at eleven o'clock a.m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee, if they

syndic s'ils le jugent à propos, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.

■ Saint-Hyacinthe, 5 octobre, 1875. 5917 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Célestin Burrell, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal,
Demandeur;

vs.

Félix Charron, de la même place, commerçant de chaussures,
Défendeur.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 octobre, 1875. 5895 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
The Canada Paper Company (en commandite),
Demanderesse;

vs.

Pullan & Maltby, fabricants d'épingles, Défendeurs.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

Montréal, 1er octobre, 1875. 5885 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jérémie Léonard Taillefer, marchand, de Monte-Bello, comté d'Ottawa, failli.

Avis est par le présent donné que mercredi, le vingt-unième jour d'octobre A. D., 1875, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du dit failli, sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire, et la caution donnée.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 4 octobre, 1875. 5899 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Demers, boucher et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-sixième jour d'octobre, A. D., 1875, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire et la caution donnée.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 4 octobre, 1875. 5901 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure—du district*
District de Montréal. } *de Montréal.*
No. 2390.

John Smith, marchand, de la cité d'Edinburg, dans cette partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelée Ecosse, faisant affaires dans la dite cité d'Edinburg, sous le nom de John Smith & Cie.,
Demandeur;

vs.

Thos. Riddell et Alexander Riddell, tous deux marchands, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, y faisant affaires à Kingsey Fall, dans le district d'Arthabaska, dans la dite province, sous le nom de Thomas Riddell & Cie.,
Défendeurs.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

S. FRASER,
Syndic officiel.
2 5903

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Riddell & Cie., fabriquant de papier, Montréal, faillis.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, à

see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 5th November, 1875. 5918

INSOLVENT ACT OF 1875.

Célestin Burrell, of the town of Saint-Henri, district of Montreal,
Plaintiff;

vs.

Félix Charron, of the same place, shoemaker and trader,
Defendant.
A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,
Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Saint-James street.
Montreal, 4th October, 1875. 5896

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
The Canadian Paper Company (limited),
Plaintiff;

vs.

Pullan & Maltby, pin manufacturers, Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

Montreal, 1st October, 1875. 5886

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jérémie Léonard Taillefer, of Monte-Bello, county of Ottawa, merchant, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Wednesday, the twenty-first day of October, A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 4th October, 1875. 5900

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Demers, of the city of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty-sixth day of October, A. D., 1875, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 4th October, 1875. 5902

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court—District of*
District of Montreal. } *Montreal.*
No. 2390.

John Smith, of the city of Edinburg, in that part of the United of Great Britain and Ireland, called Scotland, merchant, carrying on business at the city of Edinburg aforesaid, under the style of John Smith & Co.,
Plaintiff;

vs.

Thos. Riddell and Alexander Riddell, both of the city of Montreal, in the district of Montreal, merchants, carrying on business there at Kingsey Fall, in the district of Arthabaska, in said province, under the style of Thomas Riddell & Co.,
Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.

S. FRASER,
Official assignee.
5904

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Riddell & Co., paper manufacturers, Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the second day of November,

deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

No. 58, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 5 octobre, 1875. 5931 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Emerie Courville, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5973 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph St. Germain, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 22 septembre, 1875. 5989 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Joseph Rosenthal, commerçant de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 6 octobre, 1875. 5945 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J.-Bte. Lalumière, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5993 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Houle, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 22 septembre, 1875. 5987 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marcel Jeannotte dit Lachapelle, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 21^e septembre, 1875. 6001 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Augustin Racicot, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5999 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Olivier Salvas, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs récla-

at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

No. 58, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 5th October, 1875. 5932

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Emerie Courville, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875. 5974

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph St. Germain, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 22nd September, 1875. 5990

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

In the matter of Jacob Rosenthal, of Montreal, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until Monday, the twenty-fifth day of October next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 6th October, 1875. 5946

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J.-Bte. Lalumière, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, at my office.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875. 5994

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Houle, an Insolvent.

I, the undersigned, Georges Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, at my office.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 22nd September, 1875. 5988

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marcel Jeannotte dit Lachapelle, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 21st September, 1875. 6002

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Augustin Racicot, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875. 6000

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Salvas, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims, before

sentant, en bois de bout. L'immenble ci-dessus, en cinquième lieu de signé, est connu et distingué par le numéro sept cent quatre-vingt-dix-neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Gentilly.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Sherif, Sherif,
Trois-Rivières, le 6 juillet, 1875. 3553 3
[Première publication, le 10 juillet, 1875.]

—covered with standing timber. The immovable hereinabove fifthly described is known and distinguished as number seven hundred and ninety-nine on the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Gentilly.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Gentilly, on the TWELFTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff,
Three Rivers, 6th July, 1875. 3554
[First published, 10th July, 1875.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pullan & Maltby, fabricant d'épingles, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, mardi, le neuvième jour de novembre, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

58, rue St François Xavier,
Montréal, 12 octobre 1875. 6113

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Lupien, commerçant, de Sainte-Ursule, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, comportant la majorité en nombre et les trois-quarts en valeur des dettes et créanciers du failli, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi, le vingt-huitième jour d'octobre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

F. X. LAMBERT,
Syndic.
6137

Rivière-du-Loup, 12 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Olivier Lafonde, commerçant, de Saint-Paulin, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, comportant la majorité en nombre et les trois-quarts en valeur des dettes et créanciers du failli tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi, le vingt-huitième jour d'octobre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

F. X. LAMBERT,
Syndic.
6139

Rivière-du-Loup, 12 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Urbain Pérusse, de Sainte-Émilie, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
6171

Québec, 14 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Elzéar Hardy, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-troisième

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pullan & Maltby, pin manufacturers, Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified, to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the ninth day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

58, St François Xavier Street,
Montréal, 12th October, 1875. 6114

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Lupien, trader, of Sainte-Ursule, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities as required by law, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Thursday, the twenty-eighth day of October instant, I will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

F. X. LAMBERT,
Assignee.
6138

River du Loup, 12th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Lafonde, of Saint-Paulin, trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities as required by law, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Thursday, the twenty-eighth day of October instant, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

F. X. LAMBERT,
Assignee.
6140

River du Loup, 12th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Urbain Pérusse, of Sainte-Émilie, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of creditors of the above insolvent will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the second day of November next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
6172

Québec, 14th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elzéar Hardy, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twenty-third day of Octo-

jour d'octobre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
6165

Québec, 6 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Brunelle & Boulanger, de Rimouski, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés que les faillis ont déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte, suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
6175

Québec, 6 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Duncan Smith, hôtelier, de Sainte-Flavie, failli.

Je, soussigné, Stanislas Bérubé, de la ville de Saint-Germain de Rimouski, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

S. BÉRUBÉ,
Syndic.
6163

Rimouski, 9 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Beaulieu, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le neuvième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.
6173

Québec, 13 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James O'Reilly, marchand de south Hinchinbrooke, dans le district de Beauharnois, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Beauharnois, lundi, le huit de novembre prochain (1875), à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent nécessaire.

E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.
6159

Beauharnois, le 13 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Honoré Boucher, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques, après mardi, le deuxième jour de novembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
6167

Québec, 14 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hovard & Arsenault, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés que les faillis ont déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge

ber instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
6166

Quebec, 6th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Brunelle & Boulanger, of Rimouski, Insolvents.

Creditors are hereby notified that the insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after Monday, the twenty-fifth day of October instant, the undersigned, assignee, shall act upon said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
6176

Quebec, 6th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Duncan Smith, hotel-keeper, of Sainte-Flavie, an Insolvent.

I, the undersigned, Stanislas Bérubé, of the town of Saint-Germain de Rimouski, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

S. BÉRUBÉ,
Assignee.
6164

Rimouski, 9th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Beaulieu, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the ninth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.
6174

Quebec, 13th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James O'Reilly, of south Hinchinbrooke, in the district of Beauharnois, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Beauharnois, on the eighth day of November next (1875), at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,
Official assignee.
6160

Beauharnois, 13th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Honoré Boucher, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after Tuesday, the second day of November next, the undersigned assignee will act upon the said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
6168

Quebec, 14th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Havard & Arsenault, Insolvents.

Creditors are hereby notified that the insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and dis.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Desroches, commerçant, de Saint-Janvier, failli.

Je, soussigné, Octave Forget, de la ville de Terrebonne, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

O. FORGET,
Syndic.
6007 2

Terrebonne, 28 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Monastesse, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte n'est faite par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, je syndic, soussigné, agirai en vertu du dit acte suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
5967 2

Montréal, 2 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Chalifoux & Lafortune, faillis.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
5995 2

Montréal, 20 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Paré et Durand, faillis.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
5983 2

Montréal, 20 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Luc Charlebois, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
5977 2

Montréal, 20 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Maximin Groulx, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
5991 2

Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michel Denis, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
5971 2

Montréal, 20 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Giblin, de Québec, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau,

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Desroches, trader, of Saint-Janvier, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Forget, of the town of Terrebonne, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

O. FORGET,
Assignee.
6008

Terrebonne, 28th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Monastesse, an Insolvent.

I, the undersigned George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, at my office, No. 212, Notre-Dame street, and notice is hereby given that the above named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of the creditors of the said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, and if no opposition to said deed be made to me in writing by a creditor or creditors, within three judicial days from the last publication of this notice, I, the undersigned, assignee, shall act upon said deed according to its terms and said act.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
5968

Montreal, 2nd October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Chalifoux & Lafortune, Insolvents.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month at my office.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
5996

Montreal, 20 September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Paré et Durand, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.
5984

Montreal, 20th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Luc Charlebois, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
5978

Montreal, 20th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Maximin Groulx, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
5992

Montreal, 21st September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Denis, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
5972

Montreal, 20th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Giblin, of Québec, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; and the creditors are notified to meet at my

bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, mardi, le deuxième jour de novembre, 1875, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

OWEN MURPHY,

Québec, 4 octobre, 1875.

Syndic.
6003 2

office, Telegraph Buildings, Peter street, Quebec, on Tuesday, the second day of November, 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

OWEN MURPHY,

Quebec, 4th October, 1874.

Assignee.
6004

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Napoléon Filion, failli.
Le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, jeudi, le deux de décembre prochain.

F. X. DROUIN,

Procureur du failli.

Québec, 5 octobre, 1875.

5915 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de George Lamontagne, failli.
Le soussigné a déposé au bureau du protonotaire de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, jeudi, le deux de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

GEORGE LAMONTAGNE,

Par F. X. DROUIN,

Son procureur ad litem.

Québec, 5 octobre, 1875.

5911 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Michel Rochette, maître corroyeur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Québec, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. AUGER,

Syndic.

14, Rue Saint-Pierre, basse-ville, Québec.
Québec, 5 octobre, 1875.

6021 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Christian Galt & Cie., Demandeurs;

vs.

James Lawe, fils, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,

Syndic officiel.

58, Rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 8 octobre, 1875.

6039 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

In re: Norbert Vincent, commerçant, de Nicolet, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

NORBERT VINCENT,

Par T. & C. C. de LORIMIER,

Ses procureurs ad litem.

Trois-Rivières, 9 octobre, 1875.

6031 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Narcisse Valois et al., Demandeurs;

vs.

Damase Phaneuf, Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause.

M. E. BERNIER,

Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 8 octobre, 1875.

6051 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Napoléon Filion, an Insolvent.
On Thursday the second of December next, the insolvent will apply for his discharge under the said act.

F. X. DROUIN,

His attorney ad litem.

Quebec, 5th October, 1875.

5916

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of George Lamontagne, an Insolvent.
The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, Thursday, the second of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

GEORGE LAMONTAGNE,

By F. X. DROUIN,

His attorney ad litem.

Quebec, 5th October, 1875.

5912

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean-Michel Rochette, Master Currier, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Quebec, on Monday, the twenty-fifth day of October instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. AUGER,

Assignee.

14, Peter street, Lower Town, Québec.
Quebec, 5th October, 1875.

6022

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

Christian Galt & Co., Plaintiffs;

vs.

James Lawe, jr., trader, Défendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,

Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 8th October, 1875.

6040

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In re: Norbert Vincent, of Nicolet, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favour by his creditors, in number as required by law, and on Monday, the twenty-second day of November next, he will apply to this court for a confirmation of the said deed.

NORBERT VINCENT,

By T. & C. C. de LORIMIER,

His attorneys ad litem.

Three-Rivers, 9th October, 1875.

6032

INSOLVENT ACT OF 1875.

Narcisse Valois et al., Plaintiff;

vs.

Damase Phaneuf, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

M. E. BERNIER,

Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 8th October, 1875.

6052

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans la Cour Supérieure.
 District d'Ottawa.
 Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un
 consentement de ses créanciers à sa décharge, et le
 dix-huitième jour de novembre prochain, il s'adressera
 à la dite cour pour en obtenir une ratification de la
 décharge effectuée en sa faveur.

HOWARD B. PRENTISS,

Aylmer, 24 septembre, 1875. 6037 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
 Province de Québec.
 District de Trois-Rivières.
 Cour Supérieure.
 M. re. Narcisse Trahan, commerçant de Nicolet,
 failli.

Le vingt-deuxième jour de novembre pro-
 chain, le soussigné fera application à cette cour pour
 sa décharge, sous les actes de faillite susdits.

N. TRAHAN,

Par T. & C. de LORIMIER,

Ses procureurs ad litem.

Trois-Rivières, 7 octobre, 1875. 6033 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
 Dans l'affaire de David Grenier, marchand, de la ville
 de Sherbrooke, failli.

Un second et dernier bordereau des dividendes
 sur meubles et immeubles a été préparé en cette
 affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'au ving-
 quatrième jour d'octobre courant, après lequel jour
 les dividendes seront payés.

G. E. MAYRAND,

Syndic.

Rue Saint-Jacques, No. 6.
 Montréal, 6 octobre, 1875. 6023 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
 Dans l'affaire de Hervey C. Boardman, de Henryville,
 P. Q., failli.
 Le soussigné, M. O. Hart, de Frelighsburg, a été
 nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont
 requis de produire entre mes mains leurs réclamations
 sous un mois.

M. O. HART,

Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 6 Octobre, 1875. 6047 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
 Joseph-Octave Villeneuve, marchand, du village de
 Saint-Jean-Baptiste. Demandeur;

vs. Edouard Ferland, meublier, du même lieu. Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,

Bureau de la Faillite. Syndic Officiel.

Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Rue Saint-Jacques, Montréal.

Montréal, 7 octobre, 1875. 6055 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
 Dans l'affaire de Robert G. Ellis, de Henryville, P. Q.,
 failli.

Le soussigné, M. O. Hart, de Frelighsburg, a été
 nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont
 requis de produire entre mes mains leurs réclamations
 sous un mois.

M. O. HART,

Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 6 octobre, 1875. 6049 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 Dans l'affaire de Alexander Flockhart, du village
 de Quio, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont requis de
 s'assembler à la maison Russell, dans la cité d'Ottawa,
 mardi, le vingt-sixième jour d'octobre courant, à onze
 heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires
 de la faillite en général.

JOHN FAIR,

Syndic.

181, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 7 octobre, 1875. 6043 2

INSOLVENT ACT OF 1869.
 Canada.
 Province of Quebec.
 District of Ottawa.

In the matter of Howard B. Prentiss, an Insolvent.
 The undersigned has filed in the office of this court
 a consent by his creditors to his discharge, and on
 the eighteenth day of November next, he will apply to
 the said court for a confirmation of the discharge
 thereby effected.

HOWARD B. PRENTISS,

Aylmer, 24th September, 1875. 6038

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
 Province of Quebec,
 District of Three-Rivers.
 Superior Court.

In re: Narcisse Trahan, of Nicolet, trader, an Insol-
 vent.

On Monday, the twenty-second day of November
 next, the undersigned will apply to this court for his
 discharge under the said acts.

N. TRAHAN,

By T. & C. de LORIMIER,

His attorneys ad litem.

Three-Rivers, 7th October, 1875. 6034

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.
 In the matter of David Grenier, of the town of Sher-
 brooke, merchant, an Insolvent.

A second and final dividend sheet on moveables
 and immovables has been prepared, subject to objec-
 tion until the twenty-fourth day of October instant,
 after which day dividends will be paid.

G. E. MAYRAND,

Assignee.

No. 6, Saint-James street,
 Montreal, 6th October, 1875. 6024

INSOLVENT ACT OF 1875.
 In the matter of Henry C. Boardman, of Henryville,
 P. Q., an Insolvent.

The undersigned, M. O. Hart, of Frelighsburg,
 have been appointed assignee in this matter. Creditors
 are requested to file their claims before me within
 one month.

M. O. HART,

Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 6th October, 1875. 6048

INSOLVENT ACT OF 1875.
 Joseph Octave Villeneuve, merchant, of the village of
 Saint-Jean-Baptiste. Plaintiff;

vs. Edouard Ferland, dealer in furniture, of the same place. Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,

Office of the Receiver. Official assignee.

Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Saint-James street, Montreal.

Montreal, 7th October, 1875. 6036

INSOLVENT ACT OF 1869.
 In the matter of Robert G. Ellis, of Henryville, P. Q.,
 an Insolvent.

The undersigned, M. O. Hart, of Frelighsburg,
 have been appointed assignee in this matter. Creditors
 are requested to file their claims before me within
 one month.

M. O. HART,

Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 6th October, 1875. 6050

INSOLVENT ACT OF 1869.
 In the matter of Alexander Flockhart, of Quio village,
 an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are re-
 quested to meet at the Russell House, in the city of
 Ottawa, on Tuesday, the twenty-sixth day of October
 instant, at eleven o'clock in the forenoon, for the or-
 dering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,

Assignee.

181, Saint-James street,
 Montreal, 7th October, 1875. 6044

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Hercule Lafleur, de la cité de Montréal, commerçant, en gros de marchandises sèches, y faisant affaires sous les nom et raison de L. H. Lafleur & Co., failli.

Un bref de saisie a été émané, le vingt-cinquième jour d'octobre A.D., 1875, à dix heures, et les créanciers du failli se sont réunis au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 7 octobre, 1875. 6053 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edouard Ferland, du village de Saint-Jean-Baptiste, menuisier, district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, 1875, à 4 heures p.m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic provisoire.

Montréal, 7 octobre, 1875. 6057 2

ACTES DE FAILLITES DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal, }
In re: Joseph Laflamme, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le sousigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en ses faveurs par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et samedi, le vingtième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JOSEPH LAFLAMME,

Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs ad litem.

Montréal, 7 octobre, 1875. 6029 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Félix Charron, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, commerçant en chaussures, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, 1875, à 11 heures a.m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic provisoire.

Montréal, 7 octobre, 1875. 6039 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Zachariat Auerbach, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

EDWARD EVANS,

Syndic.

Montréal, 30 septembre, 1875. 6045 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Dugré, entrepreneurs et commerçant, de la cité des Trois-Rivières, tant individuellement que comme membre de la ci-devant société de Perreault et Dugré, failli.

Le failli a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à dix heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,

Syndic.

Trois-Rivières, 6 octobre, 1875. 6035 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Hercule Lafleur, of the city of Montréal, wholesale dry goods merchant, there doing business under the name or firm of L. H. Lafleur & Co., trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty-fifth day of October A.D., 1875, at 10 o'clock a.m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 97, Saint-James street, Montréal, to discuss and decide upon question connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montréal, 7th October, 1875. 6054

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard Ferland, of the village of Saint-Jean-Baptiste, cabinetmaker, district of Montréal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the assignee's office, 97, Saint-James street, in Montréal, on Tuesday, the second day of November, 1875, at 4 o'clock p.m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,

Interim assignee.

Montréal, 7th October, 1875. 6058

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal, }
In re: Joseph Laflamme, of the city of Montréal, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge executed in his favour by his creditors in number as required by law, and on Saturday, the twentieth day of November next, he will apply to this court, for his discharge under said act.

JOSEPH LAFLAMME,

By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys ad litem.

Montréal, 7th October, 1875. 6030

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Felix Charron, of the town of Saint-Henri, district of Montréal, dealer in boots & shoes trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the assignee's office, 97 Saint-James street, in Montréal, on Tuesday, the second day of November, 1875, at 11 o'clock a.m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,

Interim assignee.

Montréal, 7th October, 1875. 6060

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Zachariat Auerbach, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint-John street, in the city of Montréal, on Wednesday, the tenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

EDWARD EVANS,

Assignee.

Montréal, 30 September, 1875. 6046

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Dugré, undertaker and trader, of the city of Three-Rivers, acting and assigning personally as well as member of the late firm of Perreault and Dugré, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three-Rivers, Wednesday the tenth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,

Assignee.

Three-Rivers, 6th October, 1875. 6036

Vente d'immeubles en vertu des Actes Sales of Real Estate under Insolvent concernant la Faillite. Acte.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isaïe Gamelin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le district de Richelieu, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville en la mission, et au nord-est de la rivière de Saint-François, contenant un arpent et demi de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ou environ, tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière au nord-est, au domaine des Abénakis, d'un côté par le nord-ouest, à Louis Rousse dit Comptois, et de l'autre côté par le sud-est, à Louis Lemyre ou représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à Saint-Thomas de Pierreville, à la porte de l'église, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25 septembre, 1875.

Syndic.

[Première publication, 9 octobre, 1875. 6041. 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Audette, de Clifton, district de Saint-François, meunier, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Les lots numéros onze et douze, et les trois quarts est du lot dix dans le septième rang du township de Clifton, comté de Compton, dit district, contenant en tout cinq cent cinquante acres de terre—avec les moulins à scie, machineries et améliorations sur les dits lots.

Pour être vendus en la dite ville de Sherbrooke, au palais de justice à 2 heures p. m., le DIX-SEPT DÉCEMBRE prochain 1875.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 octobre, 1875.

6097

[Première publication, 16 octobre, 1875.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Louis Alphonse Boyer, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme représentant de la société Boyer, Hudon & Cie., de la dite cité de Montréal, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par les présents donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Isaïe Gamelin, trader, of the parish of Saint Zéphirin de Courval, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A land situate in the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the mission, and on the north-east of the river Saint-François, containing one acre and a half in front, and twenty-five acres in depth, more or less or thereabout, bounded in front, on south-west, to the Queen's road, in rear, on north-east, to the Abénakis' land, on one side, being north-west, to Louis Rousse dit Comptois, and on the other side, being south-west, to Louis Lemyre or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Saint-Thomas de Pierreville, at the church door, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25th September, 1875.

Assignee.

[First published, 9th October, 1875.]

6042

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean-Baptiste Audette, of Clifton, district of Saint-François, miller, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described belonging to the estate of said insolvent, will be sold at the time and places hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, are required to be filed at my office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Lots numbers eleven and twelve, and the last three quarters of lot number ten, in the seventh range of Clifton, in the county of Compton, in said district, containing altogether, five hundred and fifty acres, of land in superficies, more or less—with the saw mill, machineries and improvements all said lots.

To be sold in the said town of Sherbrooke, at the court house, the SEVENTEENTH DECEMBER 1875, at 2 o'clock p. m.

J. A. ARCHAMBAULT,

Official assignee.

Sherbrooke, 10th October, 1875.

6098

[First published, 16th October, 1875.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Ls. Alphonse Boyer, of the city of Montreal, individually, and as representing the firm of Boyer, Hudon & Co., of the said city of Montreal, trader, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are

faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à mon bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

1. Un certain lopin de terre, situé en la Longue-Pointe, contenant 4,152 pieds en la superficie, bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur par le fleuve Saint-Laurent, d'un côté par Joseph Poupart et de l'autre côté par C. S. Rodier, le dit lot connu et désigné comme faisant partie du lot No. 12 au plan et livre de renvoi officiels du dit village—avec maison en pierre, écurie et remise en briques.

2. La moitié indivise de vingt lots de terre, mesurant chacun soixante-et-dix pieds de front sur cent trente-et-un pieds et demi de profondeur, plus ou moins mesure anglaise, situés sur la ferme dite "Pavillon Farm," sur le chemin dit le Lower Lachine Road, les dits lots connus et désignés comme étant les lots numéros quatre mille six cent un, quatre mille six cent deux, quatre mille six cent quatre, quatre mille six cent quatre-vingt-quinze, quatre mille six cent quatre-vingt-seize, quatre mille six cent quatre-vingt-dix-sept, quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit, quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf, quatre mille six cent seize, quatre mille six cent dix-sept, quatre mille six cent dix-huit, quatre mille six cent dix-neuf, quatre mille six cent vingt, quatre mille six cent vingt-et-un, quatre mille six cent trente-et-un, quatre mille six cent trente-deux, quatre mille six cent trente-trois, quatre mille six cent trente-quatre, quatre mille six cent trente-cinq, quatre mille six cent trente-six, sur le plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendus en la cité de Montréal, au bureau de Messieurs Benning et Barsalou, encanteurs, LUNDI, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Conditions libérales.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

BENNING & BARSALOU.

Encanteurs.

Bureaux de PERKINS, LAJOIE & BEAUSOLEIL, No. 97, rue Saint-Jacques.

Montréal, 12 octobre, 1875.

[Première publication, le 16 octobre, 1875.] 6111

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,

Province de Québec,

Distrikt de Saint-François.

Dans l'affaire de John Smith, de Sherbrooke, personnellement, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans l'hôtel-de-ville, dans la ville de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain lot de terre situé en la ville de Sherbrooke, dans Sherbrooke-Est, formant partie du lot numéro deux dans le block trois de Sherbrooke-Est, étant le quart sud de ce certain lot de terre compris dans les lots numéros un et deux du block trois, et étant la moitié sud de ce certain terrain acquis par Christopher Armstrong de James Fuller, et vendu par le dit Armstrong au dit failli Smith, par baux-tiers, enregistrés; borné vers l'est par la ligne de profondeur du dit lot deux, ouest par la rue, nord par Armstrong, et sud par le lot trois—avec les bâtisses et dépendances dessus érigées.

hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A certain lot of land situate at Longue Pointe, measuring 4,152 feet in extent, bounded in front, by the King's road, in rear, by the river Saint-Lawrence, on one side, by Joseph Poupart, and on the other side, by C. S. Rodier, said lot being known and described as forming part of lot No. 12, on the official plan and book of reference for the said village, with a stone house and brick stable and shed.

2. The undivided half of twenty lots of land, measuring seventy feet each in front by one hundred and thirty-one and a half feet in depth, more or less, english measure, situate on Pavillon Farm, on the Lower Lachine road, said lots being known and described as lots numbers four thousand six hundred and one, four thousand six hundred and two, four thousand six hundred, four thousand five hundred, and ninety-five, four thousand five hundred and ninety-six, four thousand five hundred and ninety-seven, four thousand five hundred and ninety-eight, four thousand five hundred and ninety-nine, four thousand six hundred and sixteen, four thousand six hundred and seventeen, four thousand six hundred and eighteen, four thousand six hundred and nineteen, four thousand six hundred and twenty, and four thousand six hundred and twenty-one, four thousand six hundred and thirty-one, four thousand six hundred and thirty-two, four thousand six hundred and thirty-three, four thousand six hundred and thirty-four, four thousand six hundred and thirty-five and four thousand six hundred and thirty-six, on the official plan and book of reference for the parish of Montreal.

To be sold at the city of Montreal, in the office of Messrs Benning and Barsalou, auctioneers, on MONDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Terms liberal.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

BENNING & BARSALOU,

Auctioneers.

Offices of PERKINS, LAJOIE & BEAUSOLEIL, 97, Saint-James street,

Montreal, 12th October, 1875.

[First published, 16th October, 1875.] 6112

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,

Province of Quebec,

District of Saint-François.

In the matter of John Smith, of Sherbrooke, individually, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all opposition *afin d'annuler afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town hall building, in the town of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

That certain lot or parcel of land situate and being in the said town of Sherbrooke, in East-Sherbrooke, forming part of lot number two in the third block of the town plot of East-Sherbrooke aforesaid, and being the southerly quarter of the tract of land comprised in lots numbers one and two in said third block, and being the southerly half of the parcel of land acquired by Christopher Armstrong of James Fuller, and sold by said Armstrong to said insolvent Smith, by good deeds, registered, bounded easterly by the rear line of said lot number two, westerly by the street, northerly by said vendor, and southerly by lot three—with the buildings and improvements on said lot.

Pour être vendu au palais de justice, en la dite ville de Sherbrooke, à ONZE heures a. m., le DIX-SEPT DECEMBRE, 1875.

J. A. ARCHAMBAULT

Syndic officiel

Sherbrooke, 11 octobre, 1875

[Première publication, 16 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Damase Cyr, commerçant, de Mont-
réal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant exercé à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Un morceau de terre, sis et situé sur le côté sud-ouest, de la rue Saint-André, en le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, de la contenance de dix-neuf pieds et neuf pouces de front sur soixante-six pieds de profondeur, faisant partie des lots numéros cinq et six, lesquels dits lots sont ainsi désignés aux plan et livre de renvoi de la subdivision officielle du lot de terre portant le numéro mille cent quatre-vingt-troize (1193) aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, faits en conformité à la loi concernant les bureaux d'enregistrement, à prendre dix pieds et trois pouces de front sur le dit lot numéro cinq et huit pieds six pouces aussi de front sur le dit lot numéro six, tenant devant à la dite rue Saint-André, derrière à une ruelle portant le numéro dix du dit plan de subdivision, d'un côté à une ruelle, et de l'autre côté au numéro un du susdit plan de subdivision — avec maison en brique dessus construite.

Pour être vendu au palais de justice, ici, en la chambre réservée aux affaires de faillite, **SAMEDI**, le **VINGTIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi.

JOHN WHYTE

Montréal, 13 octobre, 1875.

RE.
Syndic.

[Première publication, 16 octobre, 1875] 6155

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDE-
MENTS.

Dans l'affaire de Cuthbert Piette, forgeron de Saint-Gabriel de Brandon, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le neuvième rang Dusable, contenant deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, tenant devant au township de Brandon, derrière au huitième rang Dusable, du côté nord-ouest à Hyacinthe Piette, et du côté sud-est à Jean-Baptiste Barrette,—avec une maison grande et autres bâtisses sus-érigées; de laquelle terre il faut distraire deux arpents en superficie, ci-devant vendus à Pierre Turcotte.

Pour être vendue à Saint-Gabriel de Brandon, à la
porte de l'église, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE
prochain, à DEUX heures ET DEMIE de l'après-midi

G. I. BAUTHE.

100% by the end of the year.

Syndic.

[Première publication, 16 octobre, 1875.]

To be sold at the court house, in said town of Sher-
brooke, the SEVENTEENTH DECEMBER, 1873, at
ELEVEN o'clock A.M.

J. A. ARCHAMBAULT

Official assistance:

Sherbrooke, 11th October, 1875.

[First published, 16th October, 1875]

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of **Damase Cyr**, trader, of Montreal, and
insolvent, assigns of his interest in

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his judgments under section 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known, asserting to draw also oppositions *afin d'annuler, afin d'interdire, afin de changer* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de contester* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:
 1st day of August 1891.
 2nd day of August 1891.
 3rd day of August 1891.
 4th day of August 1891.
 5th day of August 1891.
 6th day of August 1891.
 7th day of August 1891.
 8th day of August 1891.
 9th day of August 1891.
 10th day of August 1891.
 11th day of August 1891.
 12th day of August 1891.
 13th day of August 1891.
 14th day of August 1891.
 15th day of August 1891.
 16th day of August 1891.
 17th day of August 1891.
 18th day of August 1891.
 19th day of August 1891.
 20th day of August 1891.
 21st day of August 1891.
 22nd day of August 1891.
 23rd day of August 1891.
 24th day of August 1891.
 25th day of August 1891.
 26th day of August 1891.
 27th day of August 1891.
 28th day of August 1891.
 29th day of August 1891.
 30th day of August 1891.
 31st day of August 1891.
 1st day of September 1891.
 2nd day of September 1891.
 3rd day of September 1891.
 4th day of September 1891.
 5th day of September 1891.
 6th day of September 1891.
 7th day of September 1891.
 8th day of September 1891.
 9th day of September 1891.
 10th day of September 1891.
 11th day of September 1891.
 12th day of September 1891.
 13th day of September 1891.
 14th day of September 1891.
 15th day of September 1891.
 16th day of September 1891.
 17th day of September 1891.
 18th day of September 1891.
 19th day of September 1891.
 20th day of September 1891.
 21st day of September 1891.
 22nd day of September 1891.
 23rd day of September 1891.
 24th day of September 1891.
 25th day of September 1891.
 26th day of September 1891.
 27th day of September 1891.
 28th day of September 1891.
 29th day of September 1891.
 30th day of September 1891.
 1st day of October 1891.
 2nd day of October 1891.
 3rd day of October 1891.
 4th day of October 1891.
 5th day of October 1891.
 6th day of October 1891.
 7th day of October 1891.
 8th day of October 1891.
 9th day of October 1891.
 10th day of October 1891.
 11th day of October 1891.
 12th day of October 1891.
 13th day of October 1891.
 14th day of October 1891.
 15th day of October 1891.
 16th day of October 1891.
 17th day of October 1891.
 18th day of October 1891.
 19th day of October 1891.
 20th day of October 1891.
 21st day of October 1891.
 22nd day of October 1891.
 23rd day of October 1891.
 24th day of October 1891.
 25th day of October 1891.
 26th day of October 1891.
 27th day of October 1891.
 28th day of October 1891.
 29th day of October 1891.
 30th day of October 1891.
 31st day of October 1891.
 1st day of November 1891.
 2nd day of November 1891.
 3rd day of November 1891.
 4th day of November 1891.
 5th day of November 1891.
 6th day of November 1891.
 7th day of November 1891.
 8th day of November 1891.
 9th day of November 1891.
 10th day of November 1891.
 11th day of November 1891.
 12th day of November 1891.
 13th day of November 1891.
 14th day of November 1891.
 15th day of November 1891.
 16th day of November 1891.
 17th day of November 1891.
 18th day of November 1891.
 19th day of November 1891.
 20th day of November 1891.
 21st day of November 1891.
 22nd day of November 1891.
 23rd day of November 1891.
 24th day of November 1891.
 25th day of November 1891.
 26th day of November 1891.
 27th day of November 1891.
 28th day of November 1891.
 29th day of November 1891.
 30th day of November 1891.
 1st day of December 1891.
 2nd day of December 1891.
 3rd day of December 1891.
 4th day of December 1891.
 5th day of December 1891.
 6th day of December 1891.
 7th day of December 1891.
 8th day of December 1891.
 9th day of December 1891.
 10th day of December 1891.
 11th day of December 1891.
 12th day of December 1891.
 13th day of December 1891.
 14th day of December 1891.
 15th day of December 1891.
 16th day of December 1891.
 17th day of December 1891.
 18th day of December 1891.
 19th day of December 1891.
 20th day of December 1891.
 21st day of December 1891.
 22nd day of December 1891.
 23rd day of December 1891.
 24th day of December 1891.
 25th day of December 1891.
 26th day of December 1891.
 27th day of December 1891.
 28th day of December 1891.
 29th day of December 1891.
 30th day of December 1891.
 31st day of December 1891.
 1st day of January 1892.
 2nd day of January 1892.
 3rd day of January 1892.
 4th day of January 1892.
 5th day of January 1892.
 6th day of January 1892.
 7th day of January 1892.
 8th day of January 1892.
 9th day of January 1892.
 10th day of January 1892.
 11th day of January 1892.
 12th day of January 1892.
 13th day

A parcel of land situate on the south-west side of Saint André street, in Saint-James' ward, in the city of Montreal, containing nineteen feet and nine inches in front, by sixty-six feet in depth forming part of lots numbers five and six designated as such in a plan and book of reference of the official subdivision of a lot of land bearing number eleven hundred and seventy-three (1193), on official or cadastral plan and book of reference aforesaid, of Saint-James' ward, and in conformity with the law relating to registration of said land to be taken ten feet and three inches in front on said lot number five, and eight feet six inches also in front on said lot number six, bounded in front by said Saint-André street, in rear by a lane bearing number ten on said plan of subdivision, on one side by a lane, and on the other side by number two of said plan of subdivision, with a brick house thereon erected.

To be sold at the court house, here, in the room devoted to proceeding in insolvency, on SATURDAY, the TWENTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

OPEN SW HYTR.

Montreal, 13th October, 1875.

[First published, 16th October, 1875.] 61634

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS

In the matter of Cuthbert Pierre, blacksmith, of the parish of Saint-Gabriel de Brandon in the district of Richelieu, an Insolvent declared July 2nd 1891

PUBLIC NOTICE is hereby given that the holders of the mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 168 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de disputer* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the Under-Secretary previous to the fifteen days next, preceding the day of sale, opposition *afin de contester* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit:

A land placed and situated in the said parish of Saint-Gabriel de Brandon, on the ninth range, taxable, containing two arpents in front, on twenty-five arpents in depth, bounded in front to the township of Brandon, in rear to the eighth range, taxable, on the north-west side to Hyacinthe Pellerin, and on the south-east side to Jean-Baptiste Barthelemy, with a house, barn and other buildings thereon, excepted from which land must be extended two arpents in surface, as, having been heretofore sold to Pierre Turcotte.

To be sold at Saint-Gabriel de Brandon, at the
church door, on the FIFTEENTH NOVEMBER next, at
HALF PAST TWO o'clock in the afternoon, in pursu-

HALF PAST TWO O'CLOCK

9th October, 1875. [First published, 16 October, 1875.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Onésime Beauchamp, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, meublier et commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble sous-mentionné, appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toute opposition afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 236, rue McGill, à Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé dans le village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, et connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le dit village, sous le numéro trois cents quatre-vingt-un, et contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-un-pieds de profondeur, mesure anglaise, borné en front par la rue Saint-Dominique, en arrière et d'un côté par Paul Lemay, de l'autre côté par Pierre Beaubien ou représentants—avec la maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au Palais de Justice, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, LUNDI, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

DUNCAN McFARLANE,

236, rue McGill, Syndic.
Montréal, 13 octobre, 1875. 6109

[Première publication, 16 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Breton et Paul Breton, individuellement et comme ci-devant co-associés, faisant affaires sous les nom et raison de Breton & Frère, de Québec, contracteurs, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

1. Un emplacement situé au quartier Saint-Jean de la cité de Québec, rue Saint-Olivier, contenant vingt-deux pieds de front sur soixante pieds de profondeur, borné par devant, au nord, à la dite rue Saint-Olivier, en arrière, au sud, à veuve Auguste Defoy et Olivier Vézina, d'un côté, au nord-est, au lot numéro deux ci-après décrit et d'autre côté, au sud-ouest, à J. Bte. Pelletier.—Une maison en bois lambrissée en briques, à deux étages, et autres bâtisses dessus construites circonstances et dépendances. Le dit emplacement, tant partie du lot (3415) donne sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. La juste moitié sud-ouest d'un autre emplacement situé au même lieu, contenant le dit emplacement en totalité quarante pieds de front sur trente pieds de profondeur, borné la dite moitié en front, au nord, à la dite rue Saint-Olivier, en arrière, au sud, à Olivier Vézina et veuve Auguste Defoy, d'un côté, au nord-est, au lot numéro trois ci-après décrit, et d'autre côté, au sud-ouest, au lot numéro un ci-haut décrit—avec la juste moitié d'une maison en bois lambrissée en briques, à trois étages et la moitié du hangar à

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Onésime Beauchamp, of the village of Saint-Jean-Baptiste, in the parish of Montreal, cabinet maker and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include to his certificate, under article 700 of the Code Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with undersigned, at the office, No. 236, McGill street, Montreal, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

A lot of land situate in the incorporated village of Saint-Jean-Baptiste, in the parish of Montreal, and known and distinguished on the official plan and book of reference for the said village, under the number three hundred and eighty-one, and containing forty feet in front by eighty-one feet in depth, english measure, bounded in front by Saint-Dominique street, and in the rear, and one side by Paul Lemay, and on the other side by Pierre Beaubien, or his representatives—with the dwelling house and other buildings thereon erected.

To be sold at the Court House, in the room devoted to proceedings in insolvency, on MONDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DUNCAN McFARLANE,

236, McGill street, Assignee.
Montreal, 13th October, 1875. 6110

[First published, 16th October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Breton and Paul Breton, individually and as formerly co-partners, carrying on business under the name of Breton & Frère, of Quebec, contractors, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. An emplacement situate in the city of Quebec, Saint-Olivier street, Saint-John's ward, measuring twenty-two feet in front, by sixty feet in depth, more or less, bounded in front, to the north, by Saint-Olivier street, in rear, to the south, by Mrs. widow Auguste Defoy and Olivier Vézina, on one side to the north-east, by lot number two hereinafter described, and on the other side to the south-west, by J. Bte. Pelletier,—with a two story wooden house, faced with brick thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (3415), given upon the plan for Saint-John's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. The exact south-west half of another emplacement situate at the same place, said emplacement containing in all forty feet in front by sixty feet in depth, said half bounded in front to the north by Saint-Olivier street, in rear to the south by Olivier Vézina and Mrs. widow Auguste Defoy, on one side to the north-east by lot number three hereinafter described, and on the other side to the south-west by lot number one herein above described,—with the exact half of a three story wooden house faced with

deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La dite moitié d'emplacement étant partie du (No. 3415) donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

3. La juste moitié nord-est du susdit emplacement situé au même lieu, contenant le dit emplacement en totalité quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, bornée la dite moitié en front à la dite rue Saint-Olivier, et en arrière, au sud, à Olivier Vézina, d'un côté au nord-est, au lot numéro quatre ci-après décrit, et d'autre côté, au sud-ouest, au lot numéro deux ci-haut décrit—avec la juste moitié d'une maison en bois lambrissée en briques, à trois étages et la moitié du hangar à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La dite moitié d'emplacement étant partie du (No. 3415) donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

4. La juste moitié sud-ouest d'un autre emplacement situé au même lieu, contenant le dit emplacement en totalité, quarante pieds de front, sur soixante pieds de profondeur, bornée la dite moitié, par devant, au nord, à la dite rue Saint-Olivier, en arrière, au sud, au lot numéro six ci-après décrit, d'un côté, au nord-est, au lot numéro cinq ci-après décrit, et d'autre côté, au sud-ouest, au lot numéro trois ci-haut décrit—avec une bâtisse en brique à deux étages, servant de chaufferie, circonstances et dépendances. La dite moitié d'emplacement étant partie du (No. 3415), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

5. La juste moitié nord-est du susdit emplacement, situé au même lieu, contenant le dit emplacement en totalité, quarante pieds de front, sur soixante pieds de profondeur, bornée la dite moitié en front, au nord, à la dite rue Saint-Olivier, en arrière, au sud, au lot numéro six ci-après décrit, d'un côté, au nord-est, à Pierre Poitras, et d'autre côté, au sud-ouest, au lot numéro quatre ci-haut décrit—avec une maison en bois et étable dessus construites, circonstances et dépendances. La dite moitié d'emplacement étant partie du (No. 3415), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

6. Un autre emplacement situé au quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, rue Richelieu, contenant quarante pieds de front, sur soixante pieds de profondeur, bornée en front, au sud, à la dite rue Richelieu, en arrière, au nord, aux lots numéros quatre et cinq ci-haut décrits, d'un côté, au nord-est, à Louis Amiot, et d'autre côté, au sud-ouest, à Olivier Vézina ou représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3340), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

7. Un lot de terre situé en la paroisse Sainte-Catherine de Fossambault, au septième rang, contenant trois arpents de front, sur trente arpents, plus ou moins, de profondeur, borné au front par le sixième rang, en arrière par la Rivière-aux-Pins, d'un côté vers le nord par John Thompson, et de l'autre côté vers l'ouest par Alexander Stewart—circonstances et dépendances.

8. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, étant le lot numéro treize dans le premier rang, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, borné en front vers le nord-est par la ligne de division entre le premier et le second rang, en arrière vers le sud-ouest par les terres de la seigneurie de Gaudarville, du côté nord par le lot numéro douze, et du côté sud par un homme Cardinal—avec ensemble les circonstances et dépendances y appartenant.

9. Un autre lot de terre situé dans la dite paroisse Saint-Gabriel de Valcartier, étant le lot numéro quatre de la première concession de la seigneurie de Valcartier, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, borné en front au nord-est par la dite ligne de division entre les première et seconde concession, en arrière au sud-ouest par les terres de

brick, and the half of the two story hangard, and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said half emplacement being part of No. 3415, on the plan of Saint-John's ward of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. The exact north-east half of the said emplacement, situate at the same place, said half emplacement containing in all forty feet in front by sixty feet in depth, said half being bounded in front by Saint-Olivier street, in rear, to the south, by Olivier Vézina, on one side to the north-east, by lot number four hereinafter described, and on the other side to the south-west, by lot number two herein above described,—with the exact half of a three story wooden house faced with brick, and the half of the two story hangard and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said half emplacement being part of No. 3415 given on the plan of Saint-John's ward, of the city of Quebec, and on the official book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

4. The exact south-west of another emplacement situate at the same place; said emplacement containing in all forty feet in front by sixty feet in depth, the said half being bounded in front to the north, by Saint-Olivier street aforesaid, in rear, to the south, by lot number six hereinafter described, on one side to the north-east, by lot number five hereinafter described, and on the other side to the south-west, by lot number three herein above described,—with a two story brick house thereon used as a chafery, circumstances and dependencies. Said half emplacement forming part of lot No. 3415, designated on the plan of Saint-John's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

5. The exact north-east half of the said emplacement situate at the same place; said emplacement containing in all forty feet in front by sixty feet in depth, said half emplacement being bounded in front to the north, by Saint-Olivier street aforesaid, in rear, to the south, by lot number six hereinafter described, on one side, to the north-east, by Pierre Poitras, and on the other side, to the south-west, by lot number four herein above described,—with a wooden house and stable thereon erected, circumstances and dependencies. Said half emplacement being part of No. 3415, given on the plan of Saint-John's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

6. Another emplacement situate in Saint-John's ward, of the city of Quebec, Richelieu street, containing forty feet in front, by sixty feet in depth, bounded in front, to the south, by Richelieu street, in rear, to the north, by lots numbers four and five herein above described, on one side, to the north-east, by Louis Amiot, and on the other side, to the south-west, by Olivier Vézina or representatives,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being No. 3340, on the plan of Saint-John's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

7. A lot of land in the parish of Sainte Catherine de Fossambault, seventh range, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded to the front by the sixth range, in rear by the Rivière aux Pins, to the north by John Thompson, and towards the west by Alexander Stewart, *circumstances et dépendances*.

8. A lot of land in the parish of Saint-Gabriel of Valcartier, lot No. thirteen, in the first range, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded to the front towards the north-east, by the line of division of the second range, in rear towards the south-west by the lands of the Seignior of Gaudarville, to the north by the lot number twelve and to the south by a Mr. Cardinal, together with *circumstances et dépendances* belonging thereto.

9. Another lot of land in the said parish of Saint-Gabriel de Valcartier, being lot number four, of the first concession of the Seignior of Valcartier, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded to the front towards the north-east by the said line of division between the first and the second concession, in rear to the south-west by the lands of

la dite seigneurie de Gaudarville, d'un côté au sud par Joseph Gough, et l'autre côté au nord par William Henderson—circonstances et dépendances.

Les huitième et neuvième lots pour être vendus sujets à la réserve faite en faveur de la compagnie du chemin de fer de Gosford, de la terre sur les dits lots occupée par la dite compagnie.

Le premier jusqu'au sixième lot inclus, seront vendus au bureau du soussigné, syndic, à Québec, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, 1875, à MIDI.

Les 7e, 8e et 9e lots seront vendus à la porte de l'église paroissiale de Saint-Gabriel de Valcartier, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE, 1875, à MIDI.

OWEN MURPHY,

Syndic officiel.

Québec, 3 septembre, 1875.

5077 3

[Première publication, 4 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Médéric St. Jean, menuisier, entrepreneur, de la ville de Saint-Henri, failli.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Trois lots de terre contigus, sis et situés en la dite ville de Saint-Henri, sur le niveau de la rue Bonaventure et l'Avenue Metcalf, contenant environ quatre-vingt-cinq pieds de front, sur quatre-vingt pieds de profondeur moyenne; connus et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels, de la municipalité de la paroisse de Montréal, (village Saint-Henri), sous les numéros mille trente-huit, mille trente-neuf et mille quarante, (Nos. 1038, 1039 et 1040),—avec une maison en bois, lambrissée en brique, à trois étages et autres dépendances dessus construites et un passage mitoyen.

Pour être vendu sur les lieux, MARDI, le VINGT-UNIÈME jour de DECEMBRE prochain A. D. 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

M. E. LYMBURNER,

Bureau No 139,

Rue Saint-Bonaventure, Montréal.

Syndic.

6161

[Première publication, le 16 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. Alphonse Boyer, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme représentant la société Boyer, Hudon & Co, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

1. Une étendue de terre faisant partie de la seigneurie de Lanaudière, comprenant une superficie de 8,924 arpents plus ou moins renfermée dans les bornes suivantes: Bornée en front par les 1er, 2me, 3me et 4me rang des terrains concédés ci-devant de la dite seigneurie de Lanaudière. En profondeur, par le township de Peterborough, d'un côté, au nord-est, par le township d'Hunterstown, et de l'autre côté, au sud-ouest par le fief Hope.

the said Seigniorly of Gaudarville, to the south by Joseph Gough and to the north by William Henderson, circumstances et dépendances.

The eighth and ninth lots to be sold subject to the reserve made in favour of the Gosford rail road company, of the land occupied by the said company on the said lots.

The first to the sixth lot inclusive, to be sold at the office of the undersigned, assignee, in Québec, the FOURTH day of NOVEMBER, 1875, at NOON.

The 7th, 8th and 9th lots to be sold at the church door of the parish of Saint-Gabriel de Valcartier, on the FIFTH day of NOVEMBER, 1875, at NOON.

OWEN MURPHY,

Official assignee.

Québec, 3rd September, 1875.

5078

[First published, 4th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Médéric St. Jean, joiner, undertaker, of the town of Saint-Henri, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700, of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

Three contiguous lots of land situate in the said town of Saint-Henri, on Bonaventure street and Metcalf Avenue, containing about eighty-five feet, in width, by eight feet in length, known and distinguished upon the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal, (Saint-Henri Village), under the number one thousand and thirty-eight, one thousand and thirty-nine, and one thousand forty, (Nos. 1038, 1039 & 1040),—together with a three stories wood house veneered with brick and other buildings thereon erected, and a party passage, *passage mitoyen*.

To be sold on the premises, TUESDAY, the TWENTY-FIRST day of DECEMBER, A. D., 1875, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

M. E. LYMBURNER,

Office No. 139,

Saint-Bonaventure street, Montreal.

Assignee.

6162

[First published, 16th October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of L. Alphonse Boyer, of the city of Montreal, as well individually as representing the firm of Boyer, Hudon & Co., trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A tract of land forming part of the seigniorly of Lanaudière, comprising a superficial extent of 8,924 acres, more or less, comprised within the following limits, to wit: bounded in front by the 1st, 2nd, 3rd and 4th ranges of the heretofore conceded lots of the said seigniorly of Lanaudière, in rear, by the township of Peterborough, on one side, to the north-east, by the township of Hunterstown, and on the other side, to the south-west, by the Hope fief.

2. Une étendue de terre faisant partie de la seigneurie Lanaudière, comprenant une superficie de 160 arpents plus ou moins, connue et désignée comme étant le numéro cinquante-quatre du cadastre, et numéro vingt du terrier de la dite seigneurie de Lanaudière, concession Saint-Charles.

3. Une étendue de terre faisant partie de la dite seigneurie de Lanaudière, comprenant 220 arpents plus ou moins connue et désignée comme étant le numéro soixante-et-onze du cadastre, et dix-sept du terrier, concession Saint-Edouard.

4. Une étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière dans le 4^{me} rang de la dite seigneurie, comprenant 863 arpents plus ou moins, connue et désignée comme les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, trente-trois, trente-six, trente-sept, trente-huit, quarante-cinq, des procès-verbaux de chainage connue et désignée comme le lot de *Brown et Childs*.

5. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du troisième rang, de la superficie de 432 arpents, plus ou moins, connue et désignée par les numéros deux, trois, dix, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept des procès-verbaux de chainage.

6. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du cinquième rang, de la superficie de 30 arpents, plus ou moins, et désignée sous les numéros huit, neuf, dix et onze des procès-verbaux de chainage.

7. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du sixième rang, de la contenance de 80 arpents, plus ou moins, et désignée par les numéros soixante-et-cinq et soixante-et-six des procès-verbaux de chainage.

8. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du huitième rang, comprenant 100 arpents, plus ou moins, désignée comme le numéro dix, du terrier, et quinze des procès-verbaux du chainage.

9. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie du rang de la concession Saint-Jacques, comprenant 54 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée comme les numéros quinze et dix-neuf des procès-verbaux de chainage.

10. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, appelée « Réserve Masigoche », comprenant 24 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros six cent trente-quatre, six cent trente-cinq et six cent trente-six du cadastre, et numéros deux, trois et quatre du terrier.

11. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie des Abouts Saint-Pierre, comprenant 106 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros quatre, cinq, six et sept des procès-verbaux de chainage.

12. Une certaine étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie des Abouts Saint-Augustin, comprenant 235 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros un, trois et sept des procès-verbaux de chainage.

13. Une étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, faisant partie de la concession « Profondeur ou Brûlé », contenant 467 arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit des procès-verbaux de chainage.

14. Une étendue de terre dans la seigneurie de Lanaudière, étant connue sous le nom de *Pointe à Valois*, de la contenance de 2 arpents 35 x 543 pieds en superficie.

15—1. Une certaine étendue de terre faisant partie du numéro trois du cadastre et numéro trois du terrier de la concession de la *Crête de Coq*, dans la dite seigneurie de Lanaudière, de la contenance de un arpent et quatre-vingt perches, plus ou moins, en superficie.

16—2. Une certaine étendue de terre, faisant partie, en profondeur, des numéros trois, quatre, cinq, six et sept du cadastre et des mêmes numéros du terrier, de la concession *Crête de Coq*, dans la dite seigneurie de Lanaudière, de la contenance de cent quatorze (114) arpents, plus ou moins, en superficie.

17—3. Une certaine étendue de terre dans la dite seigneurie de Lanaudière, dans la concession appelée *Réserve Atkinson*, de cent trente (130) arpents, plus ou

2. A tract of land forming part of the seigniority of Lanaudière, comprising a superficial extent of 160 acres, more or less, known and described as number one hundred and fifty of the cadastre, and twenty of the terrier of the said seigniority of Lanaudière, Saint-Charles concession.

3. A tract of land forming part of the said seigniority of Lanaudière, comprising a superficial extent of 220 acres, more or less, known and described as number seventy-one of the cadastre, and number seventeen of the terrier, the Saint-Edouard concession.

4. A tract of land in the seigniority of Lanaudière, in the fourth range of the said seigniority, comprising a superficial extent of 863 acres, more or less, known and described as numbers two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, thirty-three, thirty-six, thirty-seven, thirty-eight, forty-five, of the minutes of survey, known and described as Brown and Child's lot.

5. A tract of land in the seigniority of Lanaudière, in the third range, comprising a superficial extent of 432 acres, more or less, known and described as numbers two, three, ten, twelve, thirteen, fifteen, sixteen and seventeen, of the minutes of survey.

6. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, in the fifth range, comprising a superficial extent of 80 acres, more or less, known and described as numbers eight, nine, ten and eleven of the minutes survey.

7. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, in the sixth range, comprising a superficial extent of 80 acres, more or less, known and described as numbers sixty-five and sixty-six of the minutes of survey.

8. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, in the eighth range, comprising a superficial extent of 100 acres, more or less, known and described as number ten on the terrier and fifteen of the minutes of survey.

9. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, forming part of the Saint-Jacques concession range, comprising a superficial extent of 54 acres, more or less, known and described as numbers fifteen and nineteen of the minutes of survey.

10. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, called the Masigoche reserve, comprising a superficial extent of 24 acres, more or less, known and described as numbers six hundred and thirty-four, six hundred and thirty-five, and six hundred and thirty-six on the cadastre, and numbers two, three and four of the terrier.

11. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, forming part of Les Abouts Saint-Pierre, comprising a superficial extent of 106 acres, more or less, known and described as numbers four, five, six and seven of the minutes of survey.

12. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, forming part of Les Abouts Saint-Augustin, comprising a superficial extent of 235 acres, more or less, known and described as numbers one, three and seven of the minutes of survey.

13. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, forming part of the « Profondeur ou Brûlé » concession, comprising a superficial extent of 467 acres, more or less, known and described as numbers one, two, three, four, five, six, seven and eight of the minutes of survey.

14. A tract of land forming part of the seigniority Lanaudière, known as *Pointe à Valois*, containing 2 arpents 35 x 243 feet in extent.

15—1. A tract of land forming part of number three of the cadastre, and number three of the terrier of the Crête de Coq concession, in the said seigniority of Lanaudière, comprising a superficial extent of one arpent eighty perches, more or less.

16—2. A tract of land forming part in rear, of numbers three, four, five, six and seven of the cadastre, and the same numbers of the terrier of the Crête de Coq concession, in the said seigniority of Lanaudière, comprising a superficial extent of one hundred and fourteen (114) acres, more or less.

17—3. A tract of land in the said seigniority of Lanaudière, in the Atkinson Reserve concession, comprising a superficial extent of one hundred and thirty

moins, en superficie, et désigné par la lettre A des procès-verbaux de chainage.

18—4. Une certaine étendue de terre dans la dite seigneurie de Lanaudière, concession Saint-Charles ou Réserve, de la contenance de quarante arpents, plus ou moins, en superficie et désignée comme suit: tenant d'un côté, à Maxime Leclerc, et de l'autre, à François Noël et Alexis St. Louis.

19—5. Une certaine étendue de terre dans la dite Seigneurie de Lanaudière, concession Saint-Charles ou Réserve, de la contenance de cinquante arpents plus ou moins, en superficie et désignée comme suit: tenant d'un côté, à Maxime Leclerc, et de l'autre, à David Turver.

20—6. Une certaine étendue de terre dans la dite seigneurie de Lanaudière, dans la concession Saint-Charles, de la contenance de quarante arpents, plus ou moins, en superficie, et désignée comme faisant partie du numéro cinquante-quatre du cadastre et vingt du terrier.

21—7. Droit de passage ou chemin acquis de Narcis Lamy et Adolphe St. Louis, avec ensemble sur les six derniers numéros, un moulin à farine et à scie, trois maisons en bois et autres bâtisses dessus construites.

1. Aussi, trois lots de terres situés dans la cité des Trois-Rivières, au nord-ouest de la rue des Commissaires, étant les lots numéros deux, cinq et six de la subdivision officielle du lot portant le numéro 1830, sur le plan et au livre de renvoi officiel, du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

2. Cinquante-sept lots de terre situés dans la dite cité des Trois-Rivières, étant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, vingt, vingt A, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six A, vingt-sept, vingt-sept A, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-deux, quarante-trois, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-et-un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit et soixante de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent vingt-neuf (No. 1829) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

3. Un terrain situé au même lieu, portant le numéro mil huit cent vingt-et-un, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la cité des Trois-Rivières, à distraire de ce lot les portions d'icelui qui ont été cédées pour la continuation et l'ouverture des rues Saint-Paul, Hertel, Garneau et Laviolette, par et en vertu de deux actes de cession par les dits vendeurs à la corporation de la cité des Trois-Rivières, passés devant M^{re}. P. L. Craig, N. P., en date du 27 novembre, 1874.

4. Huit lots de terre situés au même lieu, étant les lots numéros un, trois, quatre, cinq, sept, huit, dix et onze de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent vingt-huit (1828) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la cité des Trois-Rivières.

5. Cinquante-deux lots de terre situés dans la dite cité des Trois-Rivières, étant les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-et-un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-et-un, cinquante-deux, de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent trente-et-un (No. 1831) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la dite cité des Trois-Rivières.

De plus, un certain terrain ou emplacement situé en la paroisse de Saint-Damien, dans le 10^{ème} rang du township de Brandon, contenant un quart d'arpent de large, sur un arpent de profondeur, tenant devant au chemin du Roi, derrière, à Joseph Maxwell, et des deux côtés à Isaïe Prevost, avec maison et grange et

(130) acres, more or less, known and described as letter A of the minutes of survey.

18—4. A tract of land in the said seigniory of Lanaudière, in the Saint-Charles or Reserve concession, comprising a superficial extent of forty acres, more or less, described as follows: bounded on one side, by Maxime Leclerc, and on the other side, by François Noël and Alexis St. Louis.

19—5. A tract of land in the said seigniory of Lanaudière, in the Saint-Charles or Reserve concession, comprising a superficial extent of fifty acres, more or less, described as follows: bounded on one side, by Maxime Leclerc, and on the other side by David Turver.

20—6. A tract of land in the said seigniory of Lanaudière, in the St. Charles concession comprising a superficial extent of forty acres, more or less, described as forming part of number fifty-four on the cadastre, and twenty of the Terrier.

21—7. A right of passage or a road acquired from Narcis Lamy and Adolphe St. Louis, together with upon the last six numbers a flour mill, a saw mill, three wooden houses and other buildings thereon erected.

1. Also, Three lots of land situate and being in the city of Three Rivers, north-west of Commissioners street, being lots numbers two, five and six on the official subdivision of lot number 1830 on the official plan and book of reference of the cadastre of the city of Three Rivers.

2. Fifty seven lots of land situate in the said city of Three-Rivers, being lots numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, twenty, twenty A, twenty-one, twenty-two, twenty-three, twenty-four, twenty-five, twenty-five A, twenty-six, twenty-seven, twenty-seven A, twenty-eight, twenty-nine, thirty, thirty-one, thirty-two, thirty-three, thirty-four, thirty-five, thirty-six, thirty-eight, thirty-nine, forty, forty-two, forty-three, forty-five, forty-six, forty-seven, forty-eight, forty-nine, fifty, fifty-one, fifty-two, fifty-three, fifty-four, fifty-five, fifty-six, fifty-seven, fifty-eight and sixty on the official subdivision of lot number eighteen hundred and twenty-nine (1829), on the official plan and in the book of reference of the cadastre of the said city of Three-Rivers.

3. A lot situate at the same place, being number one thousand eight hundred and twenty-one, on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three-Rivers; reserving from this lot the portions thereof which have been ceded for the continuation and opening of Saint-Paul, Hertel, Garneau and Laviolette streets, under and in virtue of two deeds of transfer from the said purchasers to the corporation of the city of Three-Rivers, passed before P. L. Craig, P. N., dated the 27th November, 1874.

4. Eight lots of land situate at the same place, being lots numbers one, three, four, five, seven, eight, ten and eleven of the official subdivision of lot number eighteen hundred and twenty-eight (1828) on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three-Rivers.

5. Fifty-two lots of land situate in the said city of Three-Rivers, being numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty-one, twenty-two, twenty-three, twenty-four, twenty-five, twenty-six, twenty-seven, twenty-eight, twenty-nine, thirty, thirty-one, thirty-two, thirty-three, thirty-four, thirty-five, thirty-six, thirty-seven, thirty-eight, thirty-nine, forty, forty-one, forty-two, forty-three, forty-six, forty-seven, forty-eight, forty-nine, fifty, fifty-one and fifty-two, of the official subdivision of lot number eighteen hundred and thirty-one (1831), on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three-Rivers.

Also, a certain lot or emplacement situate in the parish of Saint-Damien, in the tenth range of township Brandon, containing one quarter of an arpent in width, by one arpent in depth, bounded in front by the Queen's road, in rear by Joseph Maxwell, on both sides by Isaïe Prevost—with a house, barn and other

autres dépendances dessus construites, et avec le droit de puiser à perpétuité de l'eau dans le puit qui se trouve sur le terrain de Isaac Prevost, à la charge d'une rente constituée de quatre piastres, payables le vingt-neuf septembre de chaque année, à Joseph Maxwell, cultivateur, de la paroisse de Saint-Damien, laquelle rente annuelle représente une somme capital de soixante-et-six piastres et soixante-et-sept centins à six par cent.

Pour être vendu en la cité des Trois-Rivières, au Palais de Justice, VENDRE DI, le VINGT-SIXIÈME jour de NOVEMBRE prochain (1875), à midi.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, rue Saint-Jacques, Syndic. 5725 2
Montréal, 23 septembre, 1875.
[Première publication, 25 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1867, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Knight Boswell, brasseur de la cité de Québec, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la dite succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, ont été déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 44, rue Saint-Valier, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Ce lopin de terre situé dans la rue Saint-Paul, quartier Saint-Pierre, basse-ville de Québec, avec toutes les bâtisses consistant en hangards, germoir, grenier et bureau, tous adjacents, construits en pierre; borné en front, à la rue Saint-Paul, en arrière par la côte qui conduit à la rue Saul-au-matelot, à l'ouest à Joseph Parke ou ses représentants, à l'est à William Convey ou ses représentants. Le dit lot étant le No. 2030 donné sur le plan officiel du dit quartier Saint-Pierre de la cité de Québec, et dans le livre de renvoi d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un lopin de terre situé dans la basse-ville de Québec, rue Saint-Paul, contenant cent sept pieds et sept pouces dans la ligne de la rue Saint-Charles, et cent douze pieds et dix pouces, dans la ligne de la rue Saint-Paul; borné en front à la rue Saint-Paul, en arrière à la rue Saint-Charles, à l'est à une ruelle courant entre la rue Saint-Paul, et la rue Saint-Charles, et à l'ouest à Daniel McCallum ou ses représentants—avec les ruines de vieilles bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances. Le dit lopin étant le No. 2018 donné sur le plan officiel du quartier Saint-Pierre de la cité de Québec, et le livre de renvoi d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

3. Un lopin de terre sis et situé à l'endroit appelé le palais, dans le quartier Saint-Pierre, dans la cité de Québec, borné en front à la rue Saint-Valier, en arrière par Alexander Fraser ou ses représentants, et par la propriété du Gouvernement Impérial, à l'est, par Alexander Fraser ou ses représentants, à l'ouest, par George Bissett ou ses représentants, avec un passage de onze pieds neuf pouces de largeur, depuis la rue Saint-Nicholas, aussi un passage depuis la rue Saint-Valier, de dix-neuf pieds trois pouces de largeur—avec une brasserie, tonnellerie, et autres bâtisses toutes construites ensemble en pierre et en brique. Ce lot étant le No. 1960 et partie du No. 1962 sur le plan officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, et sur le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

4. Un lot de terre situé dans la rue Saint-Olivier, quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, de forme irrégulière, contenant trente-huit mille quatre cent quarante pieds, mesure française ou environ, sans garantie de mesure précise, vendu sujet à une rente foncière de £11 9s. 2d. courant, payable annuellement aux Dames de l'Hotel-Dieu.

dependencies thereon erected, and with the right of ever of taking water from the well upon the property of Isaac Prevost; subject to the charge of an annual constituted rent of four dollars, payable on the twenty-ninth day of September of every year, to Joseph Maxwell, farmer, of the parish of Saint-Damien, said annual rent representing a capital sum of sixty-six dollars and sixty-seven cents, at six per cent.

To be sold at the city of Three-Rivers, in the court house, on FRIDAY, the TWENTY-SIXTH day of NOVEMBER next (1875), at NOON.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, Saint-James street, Assigneé 5726
Montreal, 23rd September, 1875.
[First published, 25th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Knight Boswell, brewer, of the city of Québec, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above named Insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 44, Valier street, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. That lot of ground situate in Saint-Paul street Saint-Peter's ward, lower town of Québec, with all the buildings thereon, consisting of stores, malt houses, granaries and offices, all adjoining, built of stone, bounded in front by Saint-Paul street, in rear by the hill leading to Saul-au-matelot street, on the west by Joseph Parke or his representatives, on the east by William Convey or his representatives. The said lot being No. 2030 given upon the official plan of said Peter's ward, of the city of Québec, in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. A lot of land situate in the lower town of Québec, Saint-Paul street, containing one hundred and seven feet, seven inches in the line of Saint-Charles street, and one hundred and twelve feet, ten inches, in the line of Saint-Paul street, bounded in front by Saint-Paul street, in rear by Saint-Charles street, on the east by lanes running between Saint-Paul and Saint-Charles streets, and on the west by Daniel McCallum or his representatives—with the ruins of the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being No. 2018 given upon the official plan of Saint-Peter's ward, of the city of Québec and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. A lot of land situate and being at the place called le palais, in Saint-Peter's ward, in the city of Québec, bounded in front by Saint-Valier street, in rear by Alexander Fraser or his representatives, and by the property of the Imperial Government, on the east by Alexander Fraser or his representatives, on the west by George Bissett or his representatives, with a passage way, eleven feet, nine inches wide, from Saint-Nicholas street, also a passage way from Saint-Valier street, nineteen feet, three inches wide,—with brew house, cooperage and other buildings adjoining, built of stone and brick. This lot being No. 1960 and part 1962, on the official plan for Saint-Peter's ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

4. A lot of ground situate in Saint-Olivier street, Saint John's ward, of the city of Québec, of an irregular figure, containing thirty-eight thousand four hundred and forty feet, French measure, or thereabouts without guarantee as to measure, sold subject to a ground rent of £11 9 2 currency, payable annually to the Ladies of the Hotel Dieu. The said lot being

Le dit lot étant le No. 3464, donné sur le plan officiel du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec et le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

5. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Colomb de Sillery, étant le No. 218, sur le plan officiel de la dite paroisse et le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne. Le dit lot contenant quinze acres, plus ou moins, avec le droit de passage par le chemin qui existe maintenant entre le chemin Saint-Louis et le chemin Sainte-Foye — avec une maison, une maison de fermier, loge de portier et grange sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, No. 4½, rue Saint-Valier, dans la cité de Québec, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi

PEMBERTON PATERSON,

Syndic.

Québec, 2 septembre, 1875.

[Première publication, 4 septembre, 1875.]

No. (3464), given upon the official plan of Saint-John's ward, of the city of Quebec, in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

5. A lot of land situate in the parish of Saint-Colomb of Sillery, being lot No. (218), on the official plan of the said parish, in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands. Said lot containing fifteen acres, more or less, with the privilege right of way by the road as now laid out between the Saint-Lewis and Saint-Foye's road,—with dwelling house, barn thereon, lodge and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, No. 4½, Saint-Valier street, in the city of Quebec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

PEMBERTON PATERSON,

Assignee.

Quebec, 2nd September, 1875.

[First published, 4th September, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. Cléophas Préfontaine, commerçant, ci-devant d'Acton-Vale, et résidant actuellement en la paroisse de Saint-Hilaire, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, à l'Hôtel Commercial, à Saint-Hilaire, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain situé dans la première concession de la paroisse de Saint-Hilaire, contenant environ six arpents et deux perches de front, se terminant en pointe à la profondeur, tenant devant au terrain appartenant à la compagnie du Grand Tronc, par derrière au chemin de la seconde concession, d'un côté à Charles Auclair ou ses représentants, et de l'autre côté à François Guilloite ou ses représentants — avec bâtisses sus-érigées.

2. Un lopin de terre adjacent au terrain ci-dessus désigné, d'un arpent de front sur trois arpents et demi de profondeur, faisant partie de la terre du dit Charles Auclair.

Pour être vendus les dits deux terrains ci-dessus désignés, à la porte de l'église catholique, de la paroisse de Saint-Hilaire, MARDI, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures l'avant-midi.

P. PRÉFONTAINE,

Syndic.

Saint-Hilaire, 20 septembre, 1875.

[Première publication, 25 septembre, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. Cléophas Préfontaine, trader, heretofore of Acton-Vale, and now residing in the parish of Saint-Hilaire, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at the Commercial Hotel, at Saint-Hilaire, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the sale to wit :

1. A lot situate in the first concession of the parish of Saint-Hilaire, containing about six arpents and two perches in front, narrowing to a point, in rear, bounded in front by the ground belonging to the Grand Trunk Railway Company, in rear by the second concession road, on one side by Charles Auclair or representatives, and on the other side by François Guilloite or representatives—with the buildings thereon erected.

2. A lot of land contiguous to the lot hereinabove described, of one arpent in front by three arpents and a half in depth, forming part of the property of the said Charles Auclair.

Both said lots hereinabove described, to be sold at the door of the catholic church of the parish of Saint-Hilaire, on TUESDAY, the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

P. PRÉFONTAINE,

Assignee.

Saint-Hilaire, 20th September, 1875.

[First published, 25th September, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Martin, entrepreneur et commerçant de bois, de la paroisse de Sainte-Eulalie, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, à Saint-Célestin, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le lot de terre numéro cent trente-et-un (131), du

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Martin, contractor and trader, of the parish of Sainte-Eulalie, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at my office, at Saint-Célestin, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lot number one hundred and thirty-one (131),

cadastre ou plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Eulalie, dans la division d'enregistrement du comté de Nicolet, dans le deuxième rang du township d'Horton, du contenu de soixante-et-quinze acres de terre en superficie, plus ou moins—avec une maison, deux granges et deux étables dessus érigées.

2. Le lot de terre numéro dix-huit (18), du troisième rang du township d'Horton, paroisse de Sainte-Clotilde, dans le district d'Arthabaska, icelui en forêt.

Pour être vendus sur les lieux LUNDI, le VINGT-NEUVIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, savoir : le premier lot ci-dessus décrit, à DIX heures de l'avant-midi, et le deuxième lot à ONZE heures aussi de l'avant-midi.

A. O. HOULE,

Syndic.

Saint-Célestin, 20 septembre, 1875.

5641 2

[Première publication, 25 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Nelson Davis, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce certain lot de terre ou emplacement située à l'extrémité du faubourg Saint-Joseph, mais en dehors des limites de la cité de Montréal, au côté nord-est du chemin de Lachine, de quarante-sept pieds de front sur cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front, par le dit chemin de Lachine, en arrière, par une propriété appartenant à l'Honorable Frédéric Auguste Quesnel, d'un côté, par une propriété appartenant à Guillaume Siers ou représentants, et de l'autre côté, par un lot vacant appartenant à Joseph Dupuis ou représentants,—avec une bâtisse en pierre et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de MM. Benning et Barsalou, rue Saint-Pierre, en la cité de Montréal, JEUDI, le VINGT-UNIEME jour d'OCTOBRE A. D., 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Rue Saint-Jacques, Montréal.

5397 3

[Première publication, 18 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Frigon, commerçant, de la paroisse Saint-Maurice, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposés à mon bureau, à Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse Saint-Maurice, au sud-est du rang Saint-Jean, contenant un demi arpent de front sur cinq arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par le chemin public, en profondeur et du côté nord-est par Moïse Lemarier, et du côté sud-ouest par une route publique—avec maison, remise, hangar, écurie, grange, magasin et dépendances.

on the officiel cadastre, plan and book of reference for the parish of Sainte-Eulalie, in the registration division of the county of Nicolet, in the second range of township Horton, containing one hundred and seventy-five acres of land in extent, more or less—with a house, two barns and two stables thereon erected.

2. Lot number eighteen (18), of the third range of township Horton, parish of Sainte-Clotilde, in the district of Arthabaska—covered with standing timber.

To be sold on the premises, on MONDAY, the TWENTY-NINTH day of the month of NOVEMBER next, to wit: the lot firstly described, at TEN o'clock in the forenoon, and the second lot, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

A. O. HOULE,

Assignee.

Saint-Célestin, 20th September, 1875.

5642

[First published, 25th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Nelson Davis, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

That lot of land or emplacement situate at the extremity of the Saint-Joseph suburbs, but beyond the limits of the city of Montreal, on the north-west side of the Lachine road, containing forty-seven feet in front, by one hundred feet in depth, the whole more or less, bounded in front by the said Lachine road, in rear by property owned by the honorable Frederick Auguste Quesnel, on one side by property belonging to Guillaume Siers or representatives, and on the other side by a vacant lot belonging to Joseph Dupuis or representatives,—with a stone building and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Messrs. Benning and Barsalou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the TWENTY-FIRST day of OCTOBER A. D. 1875, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Saint-James street, Montreal.

5398

[First published, 18th September 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Frigon, trader, of the parish of Saint Maurice, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at my office, at Three Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot or emplacement situate in the parish of Saint Maurice, south-east of Saint Jean range, containing one half arpent in front, by five arpents and a half in depth, the whole more or less, bounded in front, by the main road, in rear and on the north-east side, by Moïse Lemarier, and on the south-west side by a public road—with house, shed, barn, stable, store and the dependencies.

2. Un terrain ou emplacement situé en la dite paroisse Saint-Maurice, à l'ouest du rang Saint-Jean, d'un demi arpent de front sur un arpent un quart de profondeur, le tout plus ou moins, tenant en front au chemin public, et en profondeur au côté nord-est, à Pierre Neault, et du côté sud-ouest, à Joseph Gagnon—avec une maison et boutique de forges, le dit terrain est et sera vendu, tant le tout suivant un acte du 13 septembre 1876, signé par P. U. Duprat, notaire.

3. Une terre située en la dite paroisse Saint-Maurice, sud-est du rang Saint-Jean, de deux arpents de front sur quatre arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant par devant au chemin de front, en profondeur au terrain de la paroisse de Saint-Luc, jouignant au nord-est, aux représentants de Paul Hébert, au sud-ouest, à Edouard Lacombe—avec un grand dessus construite, sur le terrain voisin l'acquiesce, sera tenu de transporter la dite charge à ses frais, quand il en sera requis par qui de droit.

4. Un emplacement situé en la paroisse de Mont-Carmel, dans le rang Saint-François, de deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant en front et en profondeur aux chemins publics, jouignant au nord-est, à Lina Ducharme, et au sud-ouest, au terrain de la paroisse de Richer-Beaulet.

Pour être vendus les lots No. un, deux et trois, à la porte de l'église, à l'abbaye de la paroisse de Saint-Maurice, MERCREDI, le TROISIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et le lot No. quatre à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Mont-Carmel, VENDREDI, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE à DEUX heures de l'après-midi.

I. L. CLAIR,
Syndic.

Trois-Rivières, 23 août, 1875.

[Première publication, 28 août, 1875.] 4663 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Abel M. Terrill, commerçant, de Québec, P.Q.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 709 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître sur un acte de protestation, afin d'annuler, afin de décharger, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains de son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Toute cette étendue de terre située dans le village de Dunham, dans le canton Dunham, dans le district de Bedford, dans la Province de Québec, comprise désignée comme la juste moitié d'un acre de terre en superficie, située au coin sud-ouest de ce lot de terre situé dans le dit canton de Dunham, comme est désignée comme le lot numéro quinze, dans la sixième rang des lots situés dans le dit canton, le dit côté de terre à être distrait des côtes sud et ouest entre les fossés des chemins publics—avec toutes les habitations et améliorations sur icelle.

Pour être vendu sur les lieux, MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 9 septembre, 1875.

[Première publication, 11 septembre, 1875.] 5231 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Louis Fortin, du village de Saint-Henri, dans les paroisses et district de Montréal, et Edouard Lauzon, du village de Saint-Michel de Lachine, dans le dit district, tous deux expéditeurs de bois et vendeurs de bois de corde, agissant ici tant individuellement que comme ayant ci-devant

2. A lot or emplacement situated in the parish of Saint-Maurice, west of the Saint-Jean range, of one and a quarter arpents in front and a quarter in depth, the whole more or less, bounded in front, by the public road, and in the north-east side, by Pierre Neault, and in the south-west side, by Joseph Gagnon—said lot is subject to a yearly rent of \$25 payable to the day of Mr. Pierre Neault, by the 15th of September, 1869 before J. O. Huppé, notary.

3. A piece of land in the parish of Saint-Maurice, south-east of the Saint-Jean range, of two arpents in front and four in depth, the whole more or less, bounded in front by the main road, in the north-east by the land of Paul Hébert, in the south-west by the land of Edouard Lacombe—said land thereon erected a saw-mill, the said mill shall be subject to be sold at his own cost, when the same will be sold by the proper parties.

4. An emplacement situated in the parish of Mont-Carmel, in the range of Saint-François, of two arpents in front and five in depth, the whole more or less, bounded in front and in the north-east by the main roads, on the south-east by the land of Lina Ducharme, and on the north-west by the land of Richer-Beaulet, and partly by the public road.

To be sold at the parish of Saint-Maurice, and those at the parish of Mont-Carmel, on the parish of Saint-Maurice, on WEDNESDAY, the third day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the morning, and lot number four at the parish of Mont-Carmel, on FRIDAY, the fifth day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

I. L. CLAIR,
Assignee.

Three Rivers, 23rd August, 1875.

[First publication, 28th August, 1875.] 4664

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Abel M. Terrill, commerçant, de Québec, P.Q.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 709 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître sur un acte de protestation, afin d'annuler, afin de décharger, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains de son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Toute cette étendue de terre située dans le village de Dunham, dans le canton Dunham, dans le district de Bedford, dans la Province de Québec, comprise désignée comme la juste moitié d'un acre de terre en superficie, située au coin sud-ouest de ce lot de terre situé dans le dit canton de Dunham, comme est désignée comme le lot numéro quinze, dans la sixième rang des lots situés dans le dit canton, le dit côté de terre à être distrait des côtes sud et ouest entre les fossés des chemins publics—avec toutes les habitations et améliorations sur icelle.

Pour être vendu sur les lieux, MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montréal, 9 septembre, 1875.

[Première publication, 11 septembre, 1875.] 5232

INSOLVENCY ACT, 1869, AND AMENDMENTS.

In the estate of Louis Fortin, of the village of Saint-Henri, in the parishes and district of Montreal, and Edouard Lauzon, of the village of Saint-Michel de Lachine, in the said district, all two expeditors of wood and wood dealers in corded wood, acting herebefore carried on trade and business together in

fait affaires et commerce ensemble, en société, comme tels, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Ce lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, près des limites de la cité, formant partie de «Brewster Property», et connu comme le lot à bâtir numéro douze, sur un plan de la dite propriété fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur juré, déposé dans le bureau de J. S. Hunter, notaire public, par acte de dépôt en date du vingt-cinquième jour de mai, mil huit cent soixante-neuf, et contenant le dit lot trente-deux pieds de front et arrière, sur cent dix pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise; borné en front par le chemin du Haut de Lachine, en arrière par une ruelle de quinze pieds de largeur, montrée sur le dit plan, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro onze, et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot numéro treize, sur le dit plan,—avec une maison en brique et autres bâtisses sus-érigées, avec le droit de passage dans la dite ruelle, en tout temps.

Pour être vendu au bureau de Benning & Barselou, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE A. D. 1875, à ONZE heures a. m.

C. BEAUSOLEIL,
97, rue Saint-Jacques, Syndic officiel
Montréal, 1er octobre, 1875. 5855 2
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Lampron, de Horton, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et désignés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir:

1. Le lot numéro seize dans le douzième rang du canton de Simpson, comté de Drummond et district d'Arthabaska, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, borné par devant par le onzième rang du dit canton de Simpson, par derrière par le canton de Horton, joignant du côté nord au lot numéro quinze, et du côté sud à Elie Guillemette—avec maison, grange, étables et autres dépendances dessus construites.

2. Le lot numéro quinze du dit douzième rang du canton de Simpson, contenant deux cents acres de terre plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, LUNDI, le VINGT-QUINQ OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, au plus haut et dernier enchérisseur.

P. L. TOUSIGNANT,
Syndic.
Arthabaskaville, 22 septembre, 1875. 5839 2
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

partnership as such, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

That certain lot of land situate and being in the parish of Montreal, near the city limits, forming part and portion of the «Brewster Property» and known as building lot number twelve on a certain plan of said property made by Joseph Rielle, esquire, sworn land surveyor, deposited in the office of J. S. Hunter, notary public, by acte de dépôt dated the twenty-fifth of May, one thousand eight hundred and sixty-nine, and containing the said lot thirty-two feet in front, and in rear, by one hundred and ten feet in depth, be the same more or less, english measure, without warranty as to precise measurement, bounded in front, by the Upper Lachine road, in rear, by a lane fifteen feet in width shewn on said plan, on one side, to the north-east, by lot number eleven, and on the other side, to the south-west, by lot number thirteen on said plan,—with brick dwelling house and other buildings thereon erected, with the right of passage through over and upon the said land at all times.

To be sold at the office of Benning and Barsalou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the FOURTH day of NOVEMBER, A. D. 1875, at ELEVEN o'clock a. m.

C. BEAUSOLEIL,
97, Saint-James street, Official assignee.
Montreal, 1st October, 1875. 5856
[First published, 2nd October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Lampron, of Horton, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. Lot number sixteen in the twelfth range of township Simpson, county of Drummond, district of Arthabaska, containing two hundred acres of land, more or less, bounded in front by the eleventh range of the said township of Simpson, in rear by township Horton, on the north side by lot number fifteen, and on the south side by Elie Guillemette—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. Lot number fifteen of the said twelfth range of township Simpson, containing two hundred acres of land in extent, more or less—without buildings.

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on MONDAY, the TWENTY-FIFTH of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, to the last and highest bidder.

P. L. TOUSIGNANT,
Assignée.
Arthabaskaville, 22nd September, 1875. 5840
[First published, 2nd October, 1875.]

Licitations.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant dans la cité de Montréal, rendu le vingt-septième jour de septembre, mil huit cent soixante-et-quinze, dans une cause dans laquelle Nathan W. Stearns d'Hélène, dans l'état de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, en sa qualité de gardien dument nommé à George Crapsen, Harriett Crapsen et Catherine Crapsen, enfants mineurs de John Crapsen, décédé, en son vivant de Hogsburg, dans le dit Etat de New-York, marchand de bois, est Demandeur; et John Crapsen, cultivateur, de la ville de Bombay, dans le comté de Franklin, dans le dit Etat de New-York, est Défendeur, ordonnant la licitation de certains immeubles, décrits comme suit, savoir :

Premièrement.—Tout cet emplacement sis et situé dans la cité de Montréal, contenant vingt-sept pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front à la rue Amherst, en arrière, partie à une nommée Blanche ou représentants, d'un côté à Alexis-Edouard Montmarquet ou représentants, de l'autre côté au lot de terre ci-après décrit, avec une maison en pierre de taille à deux étages, étable, hangard et autres bâtisses sus-érigés.

Deuxièmement.—Tout cet autre emplacement sis et situé dans le Faubourg Québec, dans la dite cité de Montréal, contenant soixante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la dite rue Amherst, d'un côté aux MM. Thomas et William Molson, et de l'autre côté au lot de terre ci-dessus en premier lieu décrit, sans bâtisses sus-érigé, et tel que le dit lot se poursuit et comporte.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchériseur ou enchérisseurs le SEPTIEME jour de MARS prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour, dans la cité de Montréal sus-dite, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du Protonotaire de la dite cour. Toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire, à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixée, comme susdit, pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

A. & W. ROBERTSON,
Procès. du Demandeur.

Montréal, 11 octobre, 1875.

[Première publication, 16 octobre, 1875.] 6115

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, en date du vingt-septième jour de septembre, mil huit cent soixante-et-quinze, dans une cause dans laquelle Dame Charlotte Elizabeth Pheris, de la cité de Montréal, épouse de Magnus Cormack, écuyer, d'Edwardsburgh, Ontario, en sa qualité de légataire en usufruit du tiers du résidu de la succession d'Elizabeth Aspinall, décédée, en son vivant, veuve de feu Edward Paul Prentiss, brasseur, en son vivant, de Montréal, et la dite Charlotte Elizabeth Pheris, dument autorisée pour l'effet des présentes, et le dit Magnus Cormack, pour l'effet de la dite autorisation, et en sa qualité de tuteur *ad hoc* dument nommé aux enfants mineurs, issus de son mariage, avec la dite Charlotte Elizabeth Pheris: Lord Tom Witthead, écuyer, de la dite cité de Montréal, en sa qualité de tuteur *ad hoc* dument nommé aux enfants mineurs légitimes, issus du mariage du dit Lord Tom Witthead, et dame Susan

Licitations.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the superior court, sitting at the city of Montreal, in the district of Montreal, on the twenty-seventh day of September one thousand eight hundred and seventy-five, in a cause in which Nathan W. Stearns, of Helena, in the State of New-York, one of the United States of America, in his quality of guardian duly named to George Crapsen, Harriett Crapsen and Catharine Crapsen, minors children of John Crapsen, deceased, in his lifetime of Hogsburg, in said State of New-York, lumber dealer, is plaintiff; and John Crapsen, of the town of Bombay, in the county of Franklin, in the said State of New-York, yeoman, is defendant, ordering the licitation of a certain immoveable, described as follows, to wit:

Firstly.—All and singular, that certain lot of land or emplacement, situate lying and being in the city of Montreal, containing eighty-seven feet in front by ninety feet in depth, be the whole more or less, bounded in front by Amherst street, in rear partly by one Blanche or representatives, on one side by Alexis Edouard Montmarquet or representatives, and on the other side, by the lot of land hereinafter described, with a two story cut stone house, stable, shed and other buildings thereon erected;

Secondly.—All and singular that certain other lot of land or emplacement, situate lying and being in the Quebec suburbs, in the said city of Montreal, containing sixty feet in front by eighty feet in depth, be the whole more or less, bounded in front by Amherst street aforesaid, on one side by Messrs. Thomas and William Molson, and on the other side by the lot of land and premises herein first before described, without any buildings thereon erected and as the said lots extend and are.

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SEVENTH day of MARCH next, sitting the court in the court room of the court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court. And any opposition, *afin d'annuler, afin de charge, afin de distraire*, to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the said court fifteen days at least before, the day fixed, as aforesaid for the sale and adjudication; and opposition *afin de conserver* must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such opposition within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

A. & W. ROBERTSON,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 11th October, 1875.

[First published, 16th October, 1875.] 6116

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the superior court, sitting at the city of Montreal, in the district of Montreal, on the twenty-seventh day of September, one thousand eight hundred and seventy-five, in a cause in which Dame Charlotte Elizabeth Pheris, of the city of Montreal, wife of Magnus Cormack, of Edwardsburgh, Ontario, esquire, in her quality of usufructuary legatee of the third of the residuary estate of Elizabeth Aspinall, deceased, in her lifetime widow of the late Edward Paul Prentiss, in his lifetime of Montreal, brewer, and the said Charlotte Elizabeth Pheris duly for the purpose hereof authorized, and the said Magnus Cormack for the purpose of such authorization, and in his capacity of tutor *ad hoc* duly appointed to the minor children issue of his marriage to the said Charlotte Elizabeth Pheris; Lord Tom Witthead, of the said city of Montreal, esquire, in his quality of tutor *ad hoc* duly named to the minor children lawful issue of the marriage of the said Lord Tom Witthead and

Pheris, son épouse, est demanderesse, et John S. Hall, écuyer, de la paroisse de Montréal, est défendeur, ordonnant la licitation d'un immeuble décrit comme suit, savoir :

Une certaine étendue de terre vacante, en front de la rue Balmoral, dans la dite cité de Montréal, où elle a dix-huit pieds trois pouces de front, et la même largeur en arrière, sur une profondeur de soixante-cinq pieds—sans bâtisses aucunes sus-érigées, bornée au sud-est, à la propriété de la succession de la dite Elizabeth Aspinall, leguée à la dite Dame Charlotte Elizabeth Pheris, et de l'autre côté, au nord-ouest, à la propriété de Henry Edward Pheris, toutes les dimensions étant de mesure anglaise.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérissseur, le SEPTIÈME jour de MARS prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver, devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcées du droit de le faire.

A. & W. ROBERTSON,

Procès. de la demanderesse.

Montréal, 11 octobre, 1875.

6117

[Première publication, 16 octobre, 1875.]

Dame Susan Pheris, his wife, is Plaintiff; and John S. Hall, of the parish of Montreal, esquire, is Defendant, ordering the licitation of a certain immovable described as follows, to wit:

A certain vacant piece or parcel of land fronting on Balmoral street, in said city of Montreal, where it has a frontage of eighteen feet, three inches, and the same width in rear by a depth of sixty-five feet—without any building thereon erected, bounded on the south-east by property of the estate of the said Elizabeth Aspinall bequeathed to said Dame Charlotte Elizabeth Pheris, and on the other side to the north-west by property of Henry Edward Pheris, the dimensions being in english measure.

The property above described will be put to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SEVENTH day of MARCH next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any oppositions *afin d'annuler, afin de charge or afin de distraire*, to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions *afin de conserver* must be filed within six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

A. & W. ROBERTSON,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 11th October, 1875.

6118

[First published, 16th October, 1875.]

Ventes par le Sheriff.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir: } HONORÉ L. LAINEZ, De-
No. 1103. } mandeur; contre DAME ANNE LAINEZ, *ès-qualité*, Défenderesse.

Une terre étant la moitié sud-ouest du lot numéro seize, du premier rang du canton de Warwick, contenant cent acres en superficie,—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Sheriff,

Député sheriff.

Arthabaskaville, 8 juillet, 1875.

3543 3

[Première publication, 10 juillet, 1875.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Arthabaska, to wit: } HONORÉ LAINEZ, Plain-
No. 1103. } tiff; against DAME ANNE LAINEZ, *ès-qualité*, Defendant.

A land being the south-west half of lot number sixteen, in the first range of the township of Warwick, containing one hundred acres in superficies,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-seventh day of November next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office,

Deputy sheriff.

Arthabaskaville, 8th July, 1875.

3544

[First published, 10th July, 1875.]

Ventes par le Sheriff.—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to in-

leur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit du Comté de Bellechasse.

District de Montmagny, } OCTAVE GOSSELIN, cultivateur et charbon, de la paroisse de Saint-Gervais; contre ALEXIS CHABOT, cultivateur, de la paroisse de Saint-Charles, savoir:

1. Une terre située dans le premier rang sud de la rivière Boyer, paroisse Saint-Charles, contenant trois arpents plus ou moins de front, sur quarante arpents, plus ou moins de profondeur, bornée au nord, à la dite rivière Boyer, et au sud au bout de la profondeur, joignant au sud-ouest, à Alphonse Gagnon, représentant Jacques Gagnon, son père, et au nord-est à Laurent Brochu, représentant Joseph Brochu, son père—avec ensemble les bâtisses dessus construites.

2. Un circuit de terre nommé l'Islet, situé entre le premier rang nord de la rivière Boyer et le premier rang sud de la dite rivière Boyer, susdite paroisse Saint-Charles, contenant environ quarante arpents de terre en superficie sans garantie de mesure exacte, bornée au nord, aux prairies des héritiers de feu Didace Bernier et Charles Bernier, père, et au sud à la dite rivière Boyer, joignant au sud-ouest, à Narcisse Beaudouin, représentant André Labé, et au nord-est, aux héritiers du dit feu Didace Bernier—sans bâtisses.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Charles, VENDREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de février prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif,

Shérif.

Montmagny, 11 octobre, 1875.

[Première publication, 16 octobre, 1875.] 6075

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA SOCIÉTÉ DE CONTRUCTION No. 2339. } L'INSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL, Demanderesse; contre ADOLPHE MATHIEU, Défendeur.

Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, dans la cité et district de Montréal susdit, et désigné sur un plan numéro cinq, d'une partie de cette propriété connue sous le nom de "Ferme Logan," fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, et demeuré de pose en l'étude de J. Simard, N. P., le dit lot portant numéro quatre cent soixante-et-dix-huit du dit plan, et contenant trente-neuf pieds de front sur cent cinquante-quatre pieds et six pouces de profondeur, le tout mesure anglaise; bornée en front par le chemin Papineau, en arrière, par le lot

include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court of the County of Bellechasse.

District of Montmagny, } OCTAVE GOSSELIN, to wit: No. 51. } former and carriage maker, of the parish of Saint-Gervais; against ALEXIS CHABOT, farmer, of the parish of Saint-Charles, to wit:

1. A land situate and being in the first range south of the river Boyer, parish of Saint-Charles, measuring three arpents, more or less, in front, by forty arpents, more or less, in depth, bounded on the north by the said river Boyer, on the south by the end of the said depth, on the south west by Alphonse Gagnon, representing Jacques Gagnon, his father, and on the north-east by Laurent Brochu, representing Joseph Brochu, his father, together—with the buildings there on erected.

2. A circuit of land called l'Islet, situate between the first range north of the river Boyer, and the first range south of the said river Boyer, in the parish of Saint-Charles aforesaid, containing about forty arpents of land in extent, without warranty as to exact measurement, bounded on the north by the meadows belonging to the heirs of the late Didace Bernier and Charles Bernier, senior, and south by the said river Boyer, south-west by Narcisse Beaudouin, representing André Labé, and north-east by the heirs of the late Didace Bernier—no buildings.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint-Charles, on FRIDAY, the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-ninth day of February next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office,

Sheriff.

Montmagny, 11th October, 1875.

[First published, 16th October, 1875.] 6076

Sheriff's Sales.—MONTREAL.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CANADIAN BUILDING No. 2339. } THE SOCIETY OF MONTREAL. Plaintiff against ADOLPHE MATHIEU, Defendant.

A certain lot of land or emplacement situate in Saint-Mary's ward, in the city and district of Montreal aforesaid, and described as number five on a plan of part of the property known and described as Logan's Farm, prepared by Joseph Rielle, provincial surveyor, and filed in the office of J. Simard, N. P., said lot being number four hundred and seventy-eight on the said plan, containing thirty-nine feet in front by one hundred and fifty-four feet six inches in depth, the whole english measure, bounded in front by the Papineau road, in rear, by lot number three hundred and

numéro trois cent quarante-huit, d'un côté, par le lot numéro quatre cent soixante-et-dix-sept, et de l'autre côté, par le numéro quatre cent soixante-et-dix-neuf—avec une maison en bois à deux étages, à toit français lambrissée en briques, remises et autres dépendances; le dit emplacement maintenant connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, district de Montréal, sous le numéro deux de la subdivision du lot numéro onze cent un.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif,
Montréal, 12 octobre, 1875.

Shérif,
6059

[Première publication, 16 octobre, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.
Du District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA COMPAGNIE DE DEPOT**
No. 545. } **ET DE PRET DU CANADA,**
(The Trust and Loan Company), Demanderesse: }
contre EDOUARD COURCELLES CHEVALIER, }
Défendeur.

Un emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Louis, cité de Montréal, dit district de Montréal, de la contenance de quarante-deux pieds de front, et en arrière mesurant quarante-trois pieds, sur soixante-et-dix pieds, six pouces, de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise, borné en front par la rue Saint-Dominique, en arrière par Nathalie et Marguerite Durand, d'un côté par J. L. Beaudry, et de l'autre côté par une ruelle appartenant à la corporation de la dite cité de Montréal,—avec une maison en bois à deux étages et autres bâtiesse dessus érigées, le dit lot de terre ou emplacement étant connu et désigné comme lot numéro deux cents soixante-et-neuf (269), au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, fait et préparé pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures ET DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif,
Montréal, 12 octobre, 1875.

Shérif,
6101

[Première publication, 16 octobre, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LES SYNDICS DE LA PA-**
No. 3707. } **ROISSE DE SAINTE-**
JUSTINE DE NEWTON, Demandeurs, contre LEON }
CLEMENT, Défendeur.

Un lopin de terre sis et situé au quatrième rang du township de Newton, contenant cinq arpents de largeur, plus ou moins, sur sept arpents précis de profondeur, tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière à François-Xavier Denis, d'un côté à Pierre Bourgeau, et de l'autre côté à John Taylor.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Vaudreuil, à Vaudreuil, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 6 juillet, 1875.

Shérif,
3549 3

[Première publication 10 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **CORNELIUS C. SNOWDON,**
No. 2713. } Demandeur; contre GODEFROI }
ALLARD ET AL., Défendeurs, comme appartenant à J. B. Allard, un des défendeurs.

1. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Joachim, de la Pointe Claire, côte Saint-Jean, district de Montréal, comté Jacques-Cartier, contenant trois arpents de front, sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins, mesure française, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par D. Allard, d'un côté par David Allard, et de l'autre côté

forty-eight, on one side, by lot number four hundred and seventy-seven, and on the other side, by number four hundred and seventy-nine—with a two story wooden house, with a french roof, and faced with brick, also a shed and other dependencies. The said emplacement being now known and describe on the official plan and book of reference for Saint-Mary's ward aforesaid, in the city of Montreal, district of Montreal, as number two of the subdivision of lot number eleven hundred and one.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of February next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 12th October, 1875.

Sheriff,
6100

[First published, 16th October, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

From the District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE TRUST AND LOAN COM-**
No. 545. } **PANY OF CANADA, Plaintiff;**
against EDOUARD COURCELLES CHEVALIER, }
Defendant.

An emplacement situate and being in Saint-Louis ward, city of Montreal, measuring forty-two feet in front, and forty-three feet in rear, by seventy feet, six inches in depth, the whole without warranty as to precise content, bounded in front by Saint-Dominique street, in rear by Nathalie and Marguerite Durand, on one side by J. L. Beaudry, and on the other side by a lane belonging to the corporation of the said city of Montreal,—with a two story wooden house and outbuildings thereon erected. Said lot of land being known and described as number two hundred and sixty-nine (269), on the official plan and book of reference for Saint-Louis ward aforesaid, made and prepared for registration purposes.

To be sold at my office in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of March next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's office,
Montreal, 12th October, 1875.

Sheriff,
6102

[First published, 16th October, 1875.]

FIERI FACIAS

Circuit Court for the District of Montreal.

Montreal, to wit: } **LES SYNDICS OF THE**
No. 3707. } **PARISH OF SAINTE-**
JUSTINE DE NEWTON, Plaintiffs, against LEON CLE- }
MENT, Defendant.

A lot of land situate and being in the fourth range of the township of Newton, containing five arpents in width, more or less, by exactly seven arpents in depth, bounded in front by the Queen's road, in rear by François Xavier Denis, on one side by Pierre Bourgeau, and on the other side by John Taylor.

To be sold at the registry office for the county of Vaudreuil, at Vaudreuil, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 6th July, 1875.

Sheriff,
3550

[First published, 10th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **CORNELIUS C. SNOWDON,**
No. 2713. } Plaintiff; against GODEFROI }
ALLARD ET AL., Defendants, as belonging to J. }
B. ALLARD, one of the defendants.

1. A lot of land situate and being in the parish of Saint-Joachim de la Pointe Claire, Côte Saint-Jean, district of Montreal, county of Jacques-Cartier, containing three arpents in front by twenty six arpents in depth, more or less, french measure, bounded in front by the Queen's road, in rear by D. Allard, on one side by David Allard, and on other side by Sera-

par Seraphin Denis—avec toutes les bâtisses dessus
érigées.

2. Un lot de terre sis et situé dans la dite paroisse de Saint-Joachim, de la Pointe Claire, côte Saint-Rémi, dit district de Montréal, contenant trois arpents de front sur vingt-six arpents de profondeur, plus ou moins, mesure française, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par D. Allard, d'un côté par Olivier Legault, et de l'autre côté par B. Legault—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe Claire, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 6 juillet, 1875.

Sheriff,
3551 3

[Première publication, 10 juillet 1875.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } CYRILLE POIRIER, Deman-
No. 1802. } deur; contre LOUIS
GRATTON, Défendeur.

Un terrain sis et situé au village Saint-Jean Baptiste, en la paroisse de l'Enfant-Jésus, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, au coin de la rue Lionais, ci-devant Rachel, et de la rue Pantaléon, ayant trente-et-un pieds de front sur soixante-et-dix pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Pantaléon, étant le numéro cinquante-deux au plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean Baptiste, fait pour les fins d'enregistrement—avec une maison en bois, lambrissée en briques, à deux étages sur le devant et trois étages sur le derrière.

Pour être vendu, en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif,
Montréal, 6 juillet, 1875

Sheriff.
3547 3

[Première publication, 10 juillet, 1875.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 963. } CITE DE QUEBEC; contre
EDOUARD BELANGER, ci-devant de la cité de Québec et maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue des commissaires, quartier Saint-Roch, mesurant quarante-deux pieds et huit pouces de front sur soixante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le sud à la dite rue des commissaires, en arrière vers le nord à Charles Belanger, d'un côté vers l'est à Xavier Létourneau, de l'autre côté vers l'ouest à Alexis Lamothe—circonstance et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 18) donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence faits par le commissaire des terres de la couronne.

Vendu sujet aux diverses charges mentionnées

phin Denis—with all the buildings thereon erected.

2. A lot of land situate and being in the said parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, Côte Saint Rémi, district of Montreal aforesaid, containing three arpents in front by twenty-six arpents in depth, more or less, french measure, bounded in front by the Queen's road, in rear by D. Allard, on one side by Olivier Legault, and on the other side by B. Legault—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of la Pointe Claire, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-second day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's office,
Montreal, 6th July, 1875.

Sheriff,
3552

[First published, 10th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } CYRILLE POIRIER, Plaintiff;
No. 1802. } C against LOUIS GRATTON,
Defendant.

A lot situate in the village of Saint-Jean Baptiste, in the parish of L'Enfant Jésus, forming heretofore part of the parish of Montreal, district of Montreal, on the corner of Lionais (formerly Rachel), and Pantaléon streets, measuring thirty-one feet in front by seventy feet in depth; bounded in front by Pantaléon street, being number fifty-two on the official plan and book of reference for the said village of Saint-Jean Baptiste, prepared for registration purposes—with a wooden house, two storeys high in front, faced with brick, and three storeys high in rear.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's office,
Montreal, 6th July, 1875.

Sheriff.
3548

[First published, 10th July, 1875.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
No. 963. } CITY OF QUEBEC; against
EDOUARD BELANGER, of the city of Quebec, now of parts unknown, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, commissioners street, Saint-Roch's ward, measuring forty-two feet and eight inches in front by sixty-four feet in depth, more or less; bounded in front to the south by commissioners street aforesaid, in rear to the north by Charles Belanger, on one side to the east by Xavier Létourneau, and on the other side to the west by Alexis Lamothe—circumstances and dependencies. This lot being No. (18) given up on the plan for Saint-Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Sold subject to the several charges mentioned with

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
 No. 245. } **CITE DE QUÉBEC**; contre
VICTOR BEAUPRÉ, de la cité de Québec, charpen-
 tier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Arago, quartier Jacques-Cartier, mesurant quarante pieds et dix pouces de front sur cent trente-huit pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le nord, à la dite rue Arago, en arrière vers le sud, à la cime du cap, d'un côté vers l'est, à Dame François Loizelle, de l'autre côté vers l'ouest à Simon Gravel—avec une maison en bois à une étage dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1450) donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

G. ALLEYN,

Québec, 2 octobre, 1875. Shérif
 [Première publication, 16 octobre, 1875.] 6129

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **JAMES McCORKELL**, de Qué-
 No. 1468. } bec, boulanger; vs. **MICHAEL**
HUCK, de Québec, maître de pension, à savoir :

Un emplacement situé dans la rue Champlain, en la cité de Québec, contenant vingt-et-un pieds et deux pouces, plus ou moins, de front, et formant sept mille quatre cent cinquante-cinq pieds en superficie, borné en front vers le sud par la rue Champlain, à la partie appelée Près-de-Ville, en arrière au nord par le Cap, à l'ouest par la veuve Daniel Kelly, et à l'est par William Molson—avec une maison en briques à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le numéro deux mille trois cent soixante-deux (2362), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

G. ALLEYN

Québec, 12 octobre, 1875. Shérif
 [Première publication, 16 octobre, 1875.] 6123

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **FRANÇOIS-XAVIER GIN-**
 No. 185. } **GRAS**, marchand, de Saint-
Casimir; contre **CASIMIR LANOUE**TTTE, cultivateur de Saint-Casimir, à savoir :

Une terre, rang côté sud, rivière Sainte-Anne, de quarante arpents de profondeur environ, sur deux arpents de largeur, prenant son front à la rivière Sainte-Anne, au nord-est, et aboutissant aux terres des Grondines, au sud-est, joignant au sud-est, à Nazaire Bélanger, au nord-est, à Jacques Bélanger,—circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Casimir, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

G. ALLEYN,

Québec, 16 août, 1875. Shérif
 [Première publication, 21 août, 1875.] 4399 2

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **DANS** une cause en **BEN-**
 No. 440. } **JAMIN WAGNER**, de la
 paroisse de Saint-Sauveur, en la banlieue de Québec, batelier, est demandeur; contre **MICHAEL HURLEY**, de la cité de Québec, peintre, défendeur. (Ici suit la description de l'immeuble du dit Benjamin Wagner, à être vendu), à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, rue Colombe, contenant vingt-et-

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
 No. 245. } **CITY OF QUEBEC**; against
VICTOR BEAUPRÉ, carpenter, of the city of Québec,
 to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, on Arago street, Jacques-Cartier ward, measuring forty feet ten inches in front by one hundred and thirty-eight feet in depth, more or less, bounded in front, to the north by Arago street aforesaid, in rear, to the south, by la Cime du Cap, on one side, to the east, by Dame François Loizelle, and on the other side, to the west, by Simon Gravel—with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being No. 1450, given upon the plan for Jacques-Cartier ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-SECOND day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of April next.

G. ALLEYN,

Québec, 12th October, 1875. Sheriff
 [First published, 16th October, 1875.] 6430

FIERI FACIAS.

From the Québec Circuit.

Québec, to wit : } **JAMES McCORKELL**, of Québec,
 No. 1468. } baker; vs. **MICHAEL HUCK**,
 of Québec, boarding house keeper, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Champlain street, measuring twenty-one feet, two inches, more or less, in front, forming seven thousand four hundred and fifty-five feet in extent; bounded in front, to the south, by Champlain street, at the part called Près-de-Ville, in rear to the north, by the Cap, on the west, by Mrs. Widow Daniel Kelly, and on the east, by William Molson—with a two story brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being number two thousand three hundred and sixty-two (2362) given upon the plan for Champlain ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-SECOND day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-ninth day of February next.

G. ALLEYN,

Québec, 12th October, 1875. Sheriff
 [First published, 16th October, 1875.] 6124

FIERI FACIAS.

Québec Circuit.

Québec, to wit : } **FRANÇOIS-XAVIER GIN-**
 No. 185. } **GRAS**, merchant, of Saint-
Casimir; against **CASIMIR LANOUE**TTTE, farmer, of Saint-Casimir, to wit :

A land in the south-side range of the Sainte-Ann's river, of forty arpents in depth or thereabouts by two arpents in width, bounded in front by the river Sainte-Anne, on the north-east, and on the south-east, by the lands of Les Grondines, on the south-east, by Nazaire Bélanger, and on the north-east, by Jacques Bélanger, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Casimir, on the TWENTY-THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty-first day of December next.

G. ALLEYN,

Québec, 16th August, 1875. Sheriff
 [First published, 21st August, 1875.] 4400

FIERI FACIAS.

Québec Circuit.

Québec, to wit : } **IN** a cause wherein **BENJAMIN**
 No. 440. } **WAGNER**, of the parish of Saint-
 Sauveur, in the banlieue of Québec, bateau man, is plaintiff; against **MICHAEL HURLEY**, of the city of Québec, painter, defendant. (Here follows a description of the immovable property of the said Benjamin Wagner to be sold), to wit :

An emplacement situate in the parish of Saint-Sauveur de Québec, Colombe street, containing twenty-one

un pied et huit pouces de front sur soixante-et-quatre pieds de profondeur, borné en front, au nord, à la dite rue Saint-Colombe, en arrière, au sud, à John Mullen et Dame B. Blanchette, d'un côté, au nord-est, à Lambert Boulé, et de l'autre côté, au sud-ouest, à François Fricot.—avec une maison en bois à un étage dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 679), donné sur le plan de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-DEUXIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 8 octobre, 1875. Shériff.
[Première publication, 16 octobre, 1875.] 6125

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 127. } **CITE DE QUEBEC**, contre

WILLIAM WALL, de la cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Michel, quartier Montcalm, mesurant quarante-cinq pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front, vers l'est, à la dite rue Saint-Michel, en arrière, vers l'ouest, à François X. Lepage, d'un côté, vers le nord, à Dame veuve John Fahey, de l'autre côté, vers le sud, partie par Joseph Corbin, et partie par Louis Déry—avec une maison en bois à un étage dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3966), donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 août, 1875. Shériff.
[Première publication, 21 août, 1875.] 4373 2

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 392. } **CITE DE QUEBEC**, contre

PETER CARR, de la cité de Québec, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Berthelot, quartier Montcalm, mesurant quarante-huit pieds et cinq pouces de front, sur cinquante-neuf pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front, vers l'est, à la dite rue Berthelot, en arrière, vers l'ouest, à la rue Drolet, d'un côté, vers le nord, à la veuve Cyprien Robitaille, de l'autre côté, vers le sud, à Michael Malone,—avec un hangar dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3879) donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 août, 1875. Shériff.
[Première publication, 21 août, 1875.] 4371 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JOSEPH THOMPSON**, cultiva-

No. 901. } **teur**, de l'endroit appelé chemin Kennebec, dans le canton de Linière, dans le comté de Beauce; contre **THOMAS BILLING**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, dans le comté de Québec, à savoir :

1. Un lopin de terre sis et situé dans la seigneurie de Saint-Gabriel, à l'endroit susdit appelé Valcartier, dans la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, contenant trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur ou environ; borné comme suit, savoir en front, le sud-ouest, par la terre de Thomas King ou représentants, en arrière vers le nord-est, partie à William Knox, et partie à James McBean ou leurs

feet eight inches in front by sixty-four feet in depth, bounded in front to the north by Saint-Colombe street aforesaid, in rear, to the south, by John Mullen and Mrs. Ed. Blanchette, on one side to the north-east, by Lambert Boulé, and on the other side, to the south-west, by François Fricot,—together with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being known and distinguished as No. 679, on the plan of the parish of Saint-Sauveur de Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Québec, on the TWENTY-SECOND day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-ninth day of February next.

C. ALLEYN,

Québec, 8th October, 1875. Sheriff.
[First published, 16th October, 1875.] 6126

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 127. } **CITY OF QUEBEC**; against

WILLIAM WALL, of the city of Québec, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Saint-Michael street, Montcalm ward, measuring forty-five feet in front, by fifty feet in depth, more or less, bounded in front, to the east, by Saint-Michael street, in rear, to the west, by François-X. Lepage, on one side to the north, by Mrs. widow John Fahey, and on the other side, to the south, partly by Joseph Corbin, and partly by Louis Déry—with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (3966), given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of January next.

C. ALLEYN,

Québec, 14th August, 1875. Sheriff.
[First published, 21st August, 1875.] 4374

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 392. } **CITY OF QUEBEC**; against

PETER CARR, of the city of Québec, laborer, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Berthelot street, Montcalm ward, measuring forty eight feet and five inches, in front, by fifty nine feet in depth, more or less; bounded in front, to the east, by aforesaid, in rear, to the west, by Drolet street, on one side, to the north, by Mrs. Widow Cyprien Robitaille, and on the other side, to the south, by Michael Malone,—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (3879), given upon plan for Montcalm ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Québec, on the TWENTY-THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of January next.

C. ALLEYN,

Québec, 14th August, 1875. Sheriff.
[First published, 21st August, 1875.] 4372

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **JOSEPH THOMPSON**, of the

No. 901. } **place called the Kennebec road**, in the township of Linière, in the county of Beauce, farmer; against **THOMAS BILLING**, of the parish of Saint-Gabriel de Valcartier, in the county of Québec, farmer, to wit :

1. A lot land situate lying and being in the seignory of Saint-Gabriel, at the place called Valcartier aforesaid, in the parish of Saint-Gabriel de Valcartier, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, or thereabouts, and bounded as follows, viz : in front, towards the south-west, by the land of Thomas King or representatives, in the rear, towards the north-east, partly by William Knox, and partly

représentants, joignant d'un côté vers le nord à Nicholas Malloy, et par les lots de terre ci-devant appartenant à William Thompson, maintenant les lots Nos. 2 et 3 ci-après décrits, et vers le sud à Timothy Shantry, avec une maison et grange sus-érigées, circonstances et dépendances—ce lot étant le (No. 82) et la partie sud du lot (No. 80) donné sur le plan de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier et le livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lopin de terre sis et situé dans la dite paroisse, et au même endroit, contenant trois arpents de front sur cinq arpents de profondeur; borné en front vers le sud-ouest, à Thomas King ou représentants, et en arrière vers le nord-est, à Nicholas Malloy, d'un côté, vers le sud, à la terre ci-dessus décrite et vers le nord, à John Brady ou représentants, circonstances et dépendances—ce lot étant la partie nord du lot (No. 80) donné sur le plan de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier et le livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

3. Un autre lopin de terre situé dans la même paroisse et au même endroit, contenant trois arpents de front sur dix arpents de profondeur, et borné en front vers le sud-ouest, au dit Nicholas Malloy, et en arrière vers le nord-est, à John Mather ou représentants, joignant d'un côté vers le nord, à John Johnston et vers le sud, au lot No. 1 ci-dessus décrit, circonstances et dépendances—ce lot étant la partie nord-est du (No. 81) donné sur le plan de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier et le livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Les dits trois lots étant contigus seront vendus en un seul lot.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, le VINGT-QUATRIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 août, 1875.

Shérif.

[Première publication, 21 août, 1875.] 4401 2

by James McBean or their representatives, joining on one side, towards the north, by Nicholas Malloy, and by the lots of land heretofore belonging to William Thompson, now lots Nos. 2 and 3 hereafter described, and towards the south, by Timothy Shantry,—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 82) and the south part of (No. 80) given upon the plan of the parish of Saint-Gabriel of Valcartier, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another lot of land situate lying and being in the said parish and place, containing three arpents in front by five arpents in depth, bounded in front, towards the south-west, by Thomas King or their representatives and in the rear, towards the north-east, by Nicholas Malloy, on one side, towards the south, by the land above described, and towards the north, by John Brady or representatives,—circumstances and dependencies. This lot being the north part of (No. 80) given upon the plan of the parish of Saint-Gabriel of Valcartier, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. Another lot of land situate at the same parish and place, containing three arpents in front by ten arpents in depth, and bounded in front, towards the south-west, by the said Nicholas Malloy, and in the rear, towards the north-east, by John Mather or representatives, joining on one side, towards the north, by James Johnston, and towards the south, by lot No. 1 above described,—with all and every appurtenances and dependencies thereunto belonging. This lot being the north-east part of (No. 81) given upon the plan of the parish of Saint-Gabriel of Valcartier, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

The said above three lots being contiguous to each other will be sold in one single lot.

To be sold at the church door of the said parish of Saint-Gabriel de Valcartier, on the TWENTY-FOURTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty-first day of December next.

C. ALLEYN,

Quebec, 17th August, 1875.

Sheriff.

[First published, 21st August, 1875.] 4402

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } **LOUIS ADELARD SENEAL**,
No. 1684. } Demandeur; contre **NARCISSE BOUCHER**, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Guil-laume, sur la quatrième rangée du township d'Upton, contenant deux arpents de front moins une route qui se trouve en haut, sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, tenant d'un bout au cordon qui divise la dite quatrième rangée de la cinquième rangée, de l'autre bout au chemin de la deuxième rangée, d'un côté en haut, partie à une route, partie à un emplacement appartenant ci-devant à François Neault, et partie au terrain de François-Xavier Milette; et de l'autre côté, en bas, à Clément Frenette—avec les bâtisses dessus érigées; il est à distraire de dessus le dit lot de terre l'emplacement du dit François Neault qu'appartient maintenant au dit Louis Adelard Seneal.

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Sorel, to wit: } **LOUIS ADELARD SENEAL**,
No. 1684. } Plaintiff; against **NARCISSE BOUCHER**, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint-Guil-laume, on the fourth range of the township of Upton, containing two arpents in front by (less a road at the upper end) by about twenty-five arpents in depth; bounded at one end, by the division line between the fourth and fifth ranges, at the other end, by the second range road, on one side (en haut) partly by a road, partly by an emplacement belonging heretofore to François Neault, and partly by the property of François-Xavier Milette, and on the other side, (en bas) by Clément Frenette—with the building thereon erected. Reserving from the said lot of land the emplacement of the said François Neault, now belonging to the said Louis Adelard Seneal.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le DIX-HUIT FEVRIER prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier mars prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 octobre, 1875. 6141
[Première publication, le 16 octobre, 1875.]

To be sold, at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint-François du Lac, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of March next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th October, 1875. 6142
[First published, 16th October, 1875.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes avant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PIERI FACIAS,
Cour Supérieure

Saint-François, à savoir: } **ORSON COX**, cultivateur, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François. Demandeur; contre **WILLIAM MUGFORD** et **WILLIAM POPE**, tous deux cultivateurs, du canton de Compton, dans le dit district. Défendeurs, à savoir:

Ces étendues de terre sises et situées dans le dit canton de Compton, connues comme

Premièrement. Les trois dixièmes est de la moitié est du lot numéro douze dans le premier rang du dit canton de Compton, contenant quinze acres de terre, plus ou moins, tel que décrits dans les lettres-patentes octroyant la dite terre à Josiah C. Osgood, en date du premier jour d'octobre, mil huit cent soixante-six.

Deuxièmement. Toute cette partie du lot numéro treize dans le premier rang de Compton susdit, qui s'étend sur le côté sud du chemin public, tel que maintenant ouvert au public et supposé contenir soixante-un acres de terre, plus ou moins.

Troisièmement. La juste moitié sud du lot numéro treize dans le deuxième rang de Compton susdit, contenant cent acres de terre, plus ou moins, et enfin

Quatrièmement. Deux acres de terre, partie de la moitié nord du dit lot numéro treize, dans le dit deuxième rang de Compton, tel que décrite dans l'acte de vente de John C. Reynolds, à Samuel Osgood, les dites étendues de terre étant plus complètement décrites dans un acte de vente du dit John C. Reynolds, à Al Cox, fait et passé devant William Ritchie, notaire, le vingt-huitième jour de mai, mil huit cent soixante-neuf, sauf et excepté vingt-cinq acres, mesure précise, à distraire du dit lot numéro treize dans le dit premier rang de Compton, vendus et transportés à Dunkin Kier, par acte fait et passé devant D. Thomas, notaire, le quinzième jour de juillet, mil huit cent soixante-onze. Tel et ainsi que le résidu se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites et autres circonstances et dépendances

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke susdit, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 6 juillet, 1875. 3541 3
[Première publication, 10 juillet, 1875.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PIERI FACIAS,
Superior Court.

Saint-François, to wit: } **ORSON COX**, of the town No. 95. of Sherbrooke, in the district of Saint-François, farmer, Plaintiff; against **WILLIAM MUGFORD** and **WILLIAM POPE**, both of the township of Compton, in said district, farmers, Defendant, to wit:

Those certain tracts or parcels of land situate and being in the said township of Compton, known as

Firstly. The east three-tenths of the east half of lot number twelve, in the first range of the said township of Compton, containing fifteen acres of land, more or less, as described in the Letters Patent granting said land to Josiah C. Osgood, dated the first day of October, eighteen hundred and sixty-six.

Secondly. All that part of lot number thirteen, in the first range of Compton aforesaid, that lies on the south side of the highway as now travelled, and supposed to contain sixty-one acres of land, more or less.

Thirdly. The equal south half or moiety of the lot number thirteen, in the second range of Compton aforesaid, containing one hundred acres of land, more or less; and

Fourthly and lastly. Two acres of land, part of the north half of the said lot number thirteen, in the said second range of Compton, as described in the deed of sale from John C. Reynolds, to Samuel Osgood. Said parcels of land being more fully described or referred to in the deed of sale from the said John C. Reynolds to Al Cox, dated and passed before William Ritchie, notary, on the twenty-eighth day of May, eighteen hundred and sixty-nine. Save and except therefrom twenty-five acres, exact measure, of said lot number thirteen, in said first range of Compton, sold and conveyed to Duncan Kier, by deed dated and passed before D. Thomas, notary, the fifteenth day of July, eighteen hundred and seventy-one. As the residue is and extends—with the buildings and improvements thereon erected and made, and other the appurtenances and dependencies whatsoever thereon belonging or in any wise appertaining.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke aforesaid, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-second day of November next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 6th July, 1875. 3542
[First published, 10th July, 1875.]

Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PIERRE FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } **LUC BEAUCHENE**,
No. 250. } marchand, de la paroisse de Gentilly, dit district, demandeur; contre **PIERRE MAYRAND**, fils, commerçant, de la dite paroisse de Gentilly, dit district, défendeur, savoir:

1. Un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de Gentilly, d'un arpent et sept pieds de front sur un arpent et quinze pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front à la route de l'Eglise, en profondeur à Demoiselle Rosalie Legare, d'un côté au nord à Albert Turcotte, écuyer, et de l'autre côté au sud à François H. Pepin—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cent quatre du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Gentilly.

2. Une terre sise et située dans le premier rang de la paroisse de Gentilly, de sept perches et neuf pieds de front, sur un arpent de profondeur, et de là, la dite terre reprend un arpent et cinq perches de largeur, sur vingt-huit arpents de profondeur; bornée en front partie à Guillaume Derosier Dargy, partie aux héritiers de feu Joseph Derosier Dargy, partie à Treffle Chesné et partie à David Poisson, en profondeur partie à Hermenegilde Poisson et partie à Joseph Houde, du côté nord-est à Odilon Dufresne ou son représentant et du côté sud-ouest partie à Guillaume Derosier Dargy et partie aux héritiers de feu Joseph Derosier Dargy, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus, en second lieu désigné, est connu et distingué par le numéro cent vingt-trois du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Gentilly.

3. Un terrain sis et situé dans le premier rang de la paroisse de Gentilly, de sept perches et neuf pieds de front sur un arpent de profondeur; borné en front partie à Guillaume Derosier Dargy et partie aux héritiers de feu Joseph Dargy, en profondeur et du côté sud-ouest à Treffle Chesné et du côté nord-est à Odilon Dufresne ou son représentant, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus, en troisième lieu désigné, est connu et distingué par le numéro cent vingt du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Gentilly.

4. Une terre sise et située dans le quatrième rang de la paroisse de Gentilly, d'environ un arpent et demie de front, sur trente arpents de profondeur; bornée en front au chemin de la quatrième concession, en profondeur partie à Moïse Mailhot ou son représentant et partie à la terre ci-après désignée, du côté nord-est à Michel Mailhot ou son représentant et du côté sud-ouest à Uldoric Poisson—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus, en quatrième lieu désigné, est connu et distingué par le numéro six-cent-quatre-vingt-huit du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Gentilly.

5. Une terre sise et située dans le cinquième rang de la paroisse de Gentilly, d'un arpent et demie de front, sur quatre arpents de profondeur; bornée en front à Michel Mailhot ou son représentant et au lot ci-dessus, en quatrième lieu désigné, en profondeur à François Mailhot, du côté nord-est, à Moïse Mailhot, et du côté sud-ouest à Michel Mailhot, ou son représentant.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale. Oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Three Rivers, to wit: } **LUC BEAUCHENE**,
No. 250. } merchant, of the parish of Gentilly, district aforesaid, Plaintiff; against **PIERRE MAYRAND**, junior, trader, of the said parish of Gentilly, district aforesaid, defendant, to wit:

1. An emplacement situate and being in the village of the parish of Gentilly, of one arpent and seven feet in front by one arpent and fifteen feet in depth, the whole more or less; bounded in front by *la route de l'Eglise*, in rear by Miss Rosalie Legare, on one side, to the north, by Albert Turcotte, esquire, and on the other side, to the south, by François H. Pepin—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number one hundred and four on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

2. A land situate and being in the first range of the parish of Gentilly, of seven perches and nine feet in front by one arpent in depth, and from thence the said land measures one arpent and five perches in width by twenty-eight arpents in depth; bounded in front partly by Guillaume Derosier Dargy, partly by the heirs of the late Joseph Derosier Dargy, partly by Treffle Chesné, and partly by David Poisson, in rear partly by Hermenegilde Poisson and partly by Joseph Houde, on the north-east side by Odilon Dufresne or representative, and on the south-west side partly by Guillaume Derosier Dargy and partly by the heirs of the late Joseph Derosier Dargy—circumstances and dependencies. The immovable hereinabove secondly described is known and distinguished as number one hundred and twenty-three on the official cadastre, plan and book of official reference of the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

3. A land situate and being in the first range of the parish of Gentilly, of seven perches and nine feet in front by one arpent in depth; bounded in front partly by Guillaume Derosier Dargy and partly by the heirs of the late Joseph Dargy, in rear and on the south-west side by Treffle Chesné, and on the north-east side by Odilon Dufresne or his representative, circumstances and dependencies. The immovable thirdly hereinabove described is known and distinguished as number one hundred and twenty on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet for the parish of Gentilly.

4. A land situate and being in the fourth range of the parish of Gentilly, of about one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the fourth concession road, in rear partly by Moïse Mailhot or his representative, and partly by the land hereinabove described, on the north-east side by Michel Mailhot or his representative, and on the south-west side by Uldoric Poisson—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove fourthly mentioned is known and described as number six hundred and ninety-six on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet for the parish of Gentilly.

5. A land situate and being in the fifth range of the parish of Gentilly, of one arpent and a half in front by four arpents in depth; bounded in front by Michel Mailhot or his representative, and by the lot hereinabove fourthly described, in rear by François Mailhot, on the north-east side by Moïse Mailhot, and on the south-west side by Michel Mailhot or his representative,

sentant, en bois de hont. L'immeuble ci-dessus, en ci-quatrième lieu désigné, est connu et distingué par le numéro sept cent quatre-vingt-dix-neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comte de Nicolet pour la paroisse de Gentilly.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le DOUZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Sherif.
Trois-Rivières, le 6 juillet, 1875. 3553 3
[Première publication, le 10 juillet, 1875.]

—covered with standing timber. The immovable hereinabove briefly described is known and distinguished as number seven hundred and ninety-nine on the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Gentilly.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Gentilly, on the TWELFTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff
Three Rivers, 6th July, 1875. 3554
[First published, 10th July, 1875.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Paul et Maltby, fabricant d'épingles, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, mardi, le neuvième jour de novembre, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

58, rue St François Xavier,
Montréal, 12 octobre 1875. 6113

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Lupien, commerçant, de Sainte-Ursule, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, comportant la majorité en nombre et les trois-quarts en valeur des dettes et créanciers du failli, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi, le vingt-huitième jour d'octobre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

F. X. LAMBERT,
Syndic.
Rivière-du-Loup, 12 octobre, 1875. 6137

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Olivier Lafonde, commerçant, de Saint-Paulin, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, comportant la majorité en nombre et les trois-quarts en valeur des dettes et créanciers du failli tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant jeudi, le vingt-huitième jour d'octobre courant, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

F. X. LAMBERT,
Syndic.
Rivière-du-Loup, 12 octobre, 1875. 6139

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Urbain Pérusse, de Sainte-Émilie, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 14 octobre, 1875. 6171

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Elzéar Hardy, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-troisième

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pulan & Maltby, pin manufacturers, Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified, to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the ninth day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

58, St François Xavier Street,
Montreal, 12th October, 1875. 6114

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Lupien, trader, of Sainte-Ursule, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities as required by law, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Thursday, the twenty-eighth day of October instant, I will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

F. X. LAMBERT,
Assignee
Rivière du Loup, 12th October, 1875. 6138

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Lafonde, of Saint-Paulin, trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities as required by law, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Thursday, the twenty-eighth day of October instant, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

F. X. LAMBERT,
Assignee.
Rivière du Loup, 12th October, 1875. 6140

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Urbain Pérusse, of Sainte-Émilie, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of creditors of the above insolvent will be held at my office, Saint-Pierre street, Québec, on Tuesday, the second day of November next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
Québec, 14th October, 1875. 6172

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elzéar Hardy, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared and is open to objection until the twenty-third day of Octo-

jour d'octobre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
6165

Québec, 6 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Brunelle & Boulanger, de Rimouski, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés que les faillis ont déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte, suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
6175

Québec, 6 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Duncan Smith, hôtelier, de Sainte-Flavie, failli.

Je, soussigné, Stanislas Bérubé, de la ville de Saint-Germain de Rimouski, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

S. BERUBE,
Syndic.
6163

Rimouski, 9 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Beaulieu, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le neuvième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.
6173

Québec, 13 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James O'Reilly, marchand de south Hinchinbrooke, dans le district de Beauharnois, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Beauharnois, lundi, le huit de novembre prochain (1875), à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent nécessaire.

E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.
6159

Beauharnois, le 13 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Honoré Boucher, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques, après mardi, le deuxième jour de novembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
6167

Québec, 14 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hovard et Arsenault, faillis.

Les créanciers sont par le présent notifiés que les faillis ont déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge

ber instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
6166

Quebec, 6th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Brunelle & Boulanger, of Rimouski, Insolvents.

Creditors are hereby notified that the insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after Monday, the twenty-fifth day of October instant, the undersigned, assignee, shall act upon said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
6176

Quebec, 6th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Duncan Smith, hotel-keeper, of Sainte-Flavie, an Insolvent.

I, the undersigned, Stanislas Bérubé, of the town of Saint-Germain de Rimouski, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

S. BERUBE,
Assignee.
6164

Rimouski, 9th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Beaulieu, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the ninth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.
6174

Quebec, 13th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James O'Reilly, of south Hinchinbrooke, in the district of Beauharnois, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Beauharnois, on the eighth day of November next (1875), at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

E. L. NORMANDIN,
Official assignee.
6160

Beauharnois, 13th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Honoré Boucher, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after Tuesday, the second day of November next, the undersigned assignee will act upon the said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
6168

Quebec, 14th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hovard & Arsenault, Insolvents.

Creditors are hereby notified that the insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and dis-

n'est faite sous trois jours juridiques après mardi, le deuxième jour de novembre prochain, le syndic, sousigné, agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 14 octobre, 1875. 6169

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Théophile Laurin, William John Webster et John McMartin, agissant ici en société sous les nom et raison de Laurin, Webster et McMartin, manufacturiers de chaussures en gros, de la cité et district de Montréal, et tant individuellement que comme les dits T. Laurin, W. J. Webster, ayant fait affaires ci-devant à Montréal susdit, sous le nom de T. Laurin & Co., composés d'eux-mêmes, et d'un nommé Alexandre Vincent, de la dite cité de Montréal, et de la société Laurin, Webster & Co., composée des dits T. Laurin et W. J. Webster, faillies

Avis est par le présent donné que mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers des faillies sus-nommés, sera tenue au bureau du syndic, dans les chambres de Whyte, Kerr et Lefebvre, Exchange Bank Buildings, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, pour ratifier les procédures de l'assemblée des créanciers, tenue le 11 du courant et pour considérer les offres faites par écrit par G. F. Gibsons, pour l'achat en bloc, de la succession de la dite société, pour une somme représentant \$9 (huit chelins et neuf deniers) par louis sur les dettes d'icelle, payable par billets promissaires de Webster et McMartin, endossés par Whalley et Woods, à six, neuf et douze mois, et aussi tous frais encourus dans la faillite, pour l'accepter et la mettre à exécution et pour ordonner le transport des affaires de la succession en général.

ROBERT KERR,
Syndic.
Montréal, 14 octobre, 1875. 6151

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } Dans la cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Champion Brown, en sa qualité d'administrateur de la succession de feu John Patton en son vivant, marchand de vaisselle, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-septième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ABBOTT, TAIT, WOTHESSPOON & ABBOTT,
Procureurs *ad litem* du dit
CHAMPION BROWN.
Montréal, 12 octobre, 1875. 6153

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de James W. Agret, failli.

Une assemblée des créanciers de cette succession sera tenue au bureau de Macgarland et Mutchmore, cité d'Ottawa, jeudi, le vingt-huit octobre courant, à une heure p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. BOURGEOU,
Syndic officiel.
Aylmer, 12 octobre, 1875. 6135

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

In re :—Louis Cadieux, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, il l'a appliqué à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

LOUIS CADIEUX,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 14 octobre, 1875. 6145

charge, within three juridical days next after Tuesday, the second day of November next, the undersigned, assignee, will act upon said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
Quebec, 14th October, 1875. 6170

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Théophile Laurin, William John Webster and John McMartin, herein acting in partnership together under the firm and style of Laurin, Webster & McMartin, wholesale boot and shoe manufacturers of the city and district of Montreal, and as well individually and as having heretofore, the said T. Laurin & W. J. Webster, done business in Montreal at resaid, under the firm of T. Laurin & Co., composed of themselves and one Alexander Vincent, of the city of Montreal and of the firm of Laurin, Webster & Co., composed of the said T. Laurin & W. J. Webster, Insolvents

Notice is hereby given that on Tuesday, the second day of November next at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvents will be held at the office of the assignee, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, to ratify the proceedings of the meeting of creditors held on the 11th instant, and take into consideration the offer in writing made at said meeting by G. F. Gibsons, for the purchase *en bloc* of the estate of said firm for a sum representing \$9 (eight shillings and nine pence), in the pound on the liabilities thereof, payable by the promissory notes of Webster & McMartin, endorsed by Whalley & Woods, at six, nine and twelve months and also all costs incurred in insolvency, to accept and put the same into execution and to order and transact the affairs of the estate generally.

ROBERT KERR,
Assignee.
Montreal, 14th October, 1875. 6152

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Champion Brown, in his quality as executor and administrator of the estate and effects of the late John Patton in his lifetime, of the city of Montreal, crockery merchant, an Insolvent

On Wednesday, the seventeenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ABBOTT, TAIT, WOTHESSPOON & ABBOTT,
Attorneys *ad litem* for said
CHAMPION BROWN.
Montreal, 12th October, 1875. 6154

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of James W. Agret, an Insolvent. A meeting of the creditors of this estate will be held at the office of Macgarland & Mutchmore, Ottawa city, on Thursday, the twenty-ninth October instant, at one o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. BOURGEOU,
Official assignee.
Aylmer, 12th October, 1875. 6136

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In re :—Louis Cadieux, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favor by his creditors, in number as required by law, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, he will apply to this court for confirmation of the said deed.

LOUIS CADIEUX,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 14th October, 1875. 6146

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875

Dans l'affaire de Empey Johnston & Co., faillis.

Une assemblée des créanciers sus-nommés sera tenue au bureau de Court & Macintosh, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge signé dans cette affaire.

JAMES COURT,

Syndic.
6147

Montréal, 15 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Merrill Prentice Courser, de la cité de Montréal, marchand tailleur et commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 11 octobre, 1875.

6073

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875

Dans l'affaire de Robert Macfarlane, et dans l'affaire de Dame Christiana Thorpe, et dans l'affaire de Joseph N. Mercier, *et al.*, et dans l'affaire de James Austin, *et al.*, et dans l'affaire de Robert James Lusk, *et al.*, et dans l'affaire de Jeremiah Eneas, et dans l'affaire de George L. Geen, *et al.*, et dans l'affaire de Albert B. Savage, *et al.*, tous faillis.

Je, soussigné, Edward Evans, syndic officiel de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans les dites diverses affaires au lieu et place de James Riddell, décédé. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

EDWARD EVANS,

Syndic.
6133

Montréal, 13 octobre, 1875.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Henry Davis et Henry Woodhouse, faisant affaires à Montréal, sous le nom de H. Davis et Co., et à Londres, Angleterre, comme Woodhouse, Davis et Co., faillis.

Une assemblée des créanciers des faillis sus-mentionnés, sera tenue au bureau de Court & Macintosh, Western Chambers, No. 22, rue St. Jean, Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, A. D. 1875, à quatre heures de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge signé dans cette affaire.

JAMES COURT,

Syndic.
6149

Montréal, 15 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de Louis Olympe Turgeon, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.
6085

No. 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 11 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de Alexis Cartier, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, dans la province de Québec, marchand et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, dans la dite ville de Saint-Jean, le huitième jour de novembre prochain, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

L. A. AUGER,

Syndic officiel.

Saint-Grégoire d'Iberville, 9 octobre, 1875. 6119

INSOLVENT ACTS OF 1869 ET 1875

In the matter of Empey Johnston & Co., Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Court & Macintosh, Western Chambers, No. 22, Saint-John street, Montreal, on Tuesday, the second day of November, A. D. 1875, at three o'clock afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

JAMES COURT,

Assignee.
6148

Montreal, 15th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Merrill Prentice Courser, of the city of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

No. 97, Saint-James street,
Montreal, 11th October, 1875.

6084

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Robert Macfarlane, and in the matter of Dame Christiana Thorpe, and in the matter of Joseph N. Mercier, *et al.* and in the matter of James Austin, *et al.*, and in the matter of Robert James Lusk, *et al.*, and in the matter of Jeremiah Eneas, and in the matter of George L. Geen, *et al.*, and in the matter of Albert B. Savage, *et al.*, all Insolvents.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in the above several matters, in room and stead of James Riddell deceased. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,

Assignee.
6134

Montreal, 13th October, 1875.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Henry Davis and Henry Woodhouse, carrying on business at Montreal, under the style of H. Davis & Co., and at London, England, as Woodhouse, Davis & Co., Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Court & Macintosh, Western Chambers, No. 22, St. John Street, Montreal, on Tuesday, the second day of November, A. D. 1875, at four o'clock afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

JAMES COURT,

Assignee.
6150

Montreal, 15th October, 1875

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of Louis Olympe Turgeon, of the city of Montreal, wholesale, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

No. 97, Saint-James street,
Montreal, 11th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexis Cartier, of the town of Saint-John, in the district of Iberville, in the province of Quebec, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvent's place of business, in the said town of Saint-John, on Monday, the eighth day of November next, at one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if he see fit.

L. A. AUGER,

Official assignee.

Saint-Grégoire d'Iberville, 9 October, 1875 6120

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, } Dans la Cour Supérieure
Province de Québec, } siège à Percé.
District de Gaspé, }

Dans l'affaire de Philip LeBoutillier, failli.
Le dix-huitième jour de décembre prochain, le sou-
signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu
du dit acte.

PHILIP LEBOUTILLIER,
Par JOS. GARON,
son procureur ad litem.
Percé, 9 octobre, 1875. 6091

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ephrem Hudon, fils, écuyer, mar-
chand, de la ville et paroisse de Longueuil, district
de Montréal, tant individuellement que comme asso-
cié et membre de la maison de commerce faisant
affaires à Montréal, sous les nom et raison de E.
Hudon, Fils & Cie., failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le deuxième
jour de novembre, A. D., 1875, à trois heures p. m.,
une assemblée des créanciers du failli susdit aura
lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques, Montréal, pour y libérer et
décider les questions relatives à l'acte de composition
signé dans cette affaire et les garanties qui ont été
données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Montréal, 12 octobre, 1875. 6107

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Gingras, de Saint-Roch de
Québec, marchand-peletier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les
créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau,
No. 35, rue Saint-Pierre, bas-ville, de Québec,
samedi, le sixième jour de novembre prochain, à onze
heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires et
de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Bureau : Bâtisse de la banque Union, Syndic.
No. 35, rue Saint-Pierre, B. V., Québec. 6031
Québec, 11 octobre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

David J. Greenshields et al., Demandeurs;
vs.

Patrick Hackett, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

ISRAEL WOOD,
Syndic officiel.
Stanstead, 11 octobre, 1875. 6103

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } Dans la Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Alexander Nelson, failli.
Le vingtième jour de novembre prochain, le sou-
signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu
du dit acte.

ALEXANDER NELSON,
Montréal, 14 octobre, 1875. 6193

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } Dans la Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Onésime A. Barette, failli.
Le vingtième jour de novembre prochain, le sou-
signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu du
dit acte.

ONESIME A. BARETTE,
Montréal, 14 octobre, 1875. 6191

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, } Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District des Trois-Rivières, }

Dans l'affaire de Alfred Beaubien, failli.
Le souigné a déposé au greffe de cette cour un
acte de composition et décharge et consentement à sa
décharge exécuté par ses créanciers, et lundi, le vingt-
deuxième jour de novembre prochain, il s'adressera à

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, } In the Superior Court, sitting
Province of Quebec, } at Percé.
District of Gaspé, }

In the matter of Philip LeBoutillier, an Insolvent.
The undersigned, will apply to this court for his
discharge under the said act, on the eighteenth day
of December next.

PHILIP LEBOUTILLIER,
By JOS. GARON,
His attorney ad litem.
Percé, 9th October, 1875. 6092

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ephrem Hudon, fils, esquire, mer-
chant, of the town and parish of Longueuil, district
of Montreal, as well individually as partner of the
commercial firm carrying on business at Montreal,
under the name or firm of E. Hudon, Fils & Co., an
Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the second
day of November, A. D., 1875, at 3 o'clock p. m., a
meeting of the creditors of the above insolvent will be
held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97,
Saint-James street, Montreal, to discuss and decide
upon questions connected with the deed of composi-
tion signed in this matter and the guarantee given
thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Montreal, 12th October, 1875. 6108

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Gingras, of Saint-Roch of
Quebec, furrier, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at my
office, No. 35, Peter street, lower-town, Quebec,
Saturday, the sixth day of November next, at eleven
o'clock a. m., to receive statements of his affairs and
to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Office: Union Bank Building, Assignee.
No. 35, Peter street, L. T., Quebec. 6082
Quebec, 11th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

David J. Greenshields, et al., Plaintiffs;
vs.

Patrick Hackett, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

ISRAEL WOOD,
Official Assignee.
Stanstead, 11th October, 1875. 6104

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } In the Superior Court.
Province of Quebec, }
District of Montreal, }

In the matter of Alexander Nelson, an Insolvent.
On Saturday, the twentieth day of November next,
the undersigned will apply to the said court, for a
discharge under the said act.

ALEXANDER NELSON,
Montreal, 14th October, 1875. 6194

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } In the Superior Court.
Province of Quebec, }
District of Montreal, }

In the matter of Onésime A. Barette, an Insolvent.
On Saturday the twentieth day of November next,
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

ONESIME A. BARETTE,
Montreal, 14th October 1875. 6192

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, } Superior Court.
Province of Quebec, }
District of Three-Rivers, }

In the matter of Alfred Beaubien, an Insolvent.
The undersigned has filed in the office of this court,
a deed of composition and discharge executed by his
creditors and consent by his creditors to his discharge,
and on Monday, the twenty-second day of November

la dite cour pour obtenir la confirmation et ratification de la décharge par là effectuée.

ALFRED BEAUBIEN,
Par J. B. L. HOULD,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 14 octobre, 1875. 6181

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

M. Kostosk, Demandeur ;
vs.

Daniel Nagy, manchonnier et commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 octobre, 1875. 6187

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Melancthon H. Seymour, père, et Melancthon H. Seymour, fils, faisant affaires sous le nom de M. H. Seymour & Fils, de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, numéro 22, rue Saint-Jean, à Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Montréal, 15 octobre, 1875. 6211

ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875.

Dans l'affaire de John L. Hardman, tanneur et commerçant, des cités et district de Montréal, faisant affaires dans la dite cité de Montréal, comme tel, sous les nom et raison de John L. Hardman & Cie., faillis.

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, Merchants' Exchange Building, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre prochain A. D. 1875, à une heure de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers du failli.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 16 octobre, 1875. 6197

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Parke, fils, de la cité de Montréal, et William Francis Halcro, de la paroisse d'Hudson, dans le comté de Vaudreuil, district de Montréal, commerçants, associés ensemble comme expéditeurs, dans la dite cité de Montréal, sous les noms et raison de Parke & Halcro, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la dite cité de Montréal, mardi, le neuvième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 11 octobre, 1875. 6201

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henri Simard, de Murray Bay, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion ; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après le deuxième jour de novembre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 14 octobre, 1875. 6213

next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

ALFRED BEAUBIEN,
By J. B. L. HOULD,
His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 14th October, 1875. 6182

INSOLVENT ACT OF 1875.

M. Kostosk, Plaintiff ;
vs.

Daniel Nagy, of the city of Montreal, furrier and trader, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montréal, 12th October, 1875. 6188

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Melancthon H. Seymour, senior, and Melancthon H. Seymour, junior, doing business under the name of M. H. Seymour & Son, of Montreal, Insolvents.

The insolvent has made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, number 22, Saint-John street, in Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee, if they see fit.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Montréal, 15th October, 1875. 6212

INSOLVENT ACT OF 1869-1875.

In the matter of John L. Hardman, of the city and district of Montreal, tanner and trader, carrying on business, in the said city of Montreal, as such under the name, style and firm of John L. Hardman and Co., Insolvents.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of November next A. D. 1875, at the hour of one of the clock in the afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvent.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montréal, 16th October, 1875. 6193

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Parke, junior, of the city of Montreal, and William Francis Halcro of the parish of Hudson, in the county of Vaudreuil, and district of Montreal, traders and co-partners, and carrying business together as forwarders in the said city of Montreal, under the name, style and firm of Parke & Halcro, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 181, Saint-James street, in the said city of Montreal, on Tuesday, the ninth day of November next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montréal, 11th October, 1875. 6202

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henri Simard, of Murray Bay, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the second day of November next, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Québec, 14th October, 1875. 6214

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Riddell et Alexander Riddell, tous deux marchands associés, des cité et district de Montréal, et faisant affaires comme tels comme Thomas Riddell et Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, numéro onze, rue de l'Hôpital, dans la dite cité de Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
6207

Montréal, 8 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Christopher Healy, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, jeudi, le onzième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
6209

Montréal, 12 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Burns, boucher, des cité et district de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 8 octobre, 1875.

et
Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro onze, rue de l'Hôpital, à Montréal, mardi, le neuvième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
6205

Montréal, 16 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de James Leishman, des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, Puissance du Canada, Isaac Wilkinson, de la cité de Londres, dans cette partie de la Grande-Bretagne, appelée Angleterre, et Malcolm Leishman, de la dite cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires ensemble en société à Montréal susdit, comme manufacturiers et importateurs sous les nom et raison de Leishman, Wilkinson & Co., faillis,

Les créanciers des faillis sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, Merchants' Exchange Building, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge consenti par les créanciers des faillis.

A. B. STEWART,
Syndic.
6159

Montréal, 16 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edouard Poitras, de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du failli sus-nommé sera tenue à mon bureau, dans les chambres de MM. Whyte, Kerr et Lefebvre, Exchange Bank Building, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, pour considérer et décider les questions en rapport avec l'acte de composition signé dans cette affaire, et en outre pour déterminer, si besoin est, le meilleur mode à employer pour la vente en un seul bloc.

JOHN WHYTE,
Syndic.
6203

Montréal, 14 octobre, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Riddell and Alexander Riddell, both of the city and district of Montreal, merchants and copartners, and doing business as such as Thomas Riddell & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estates to me, and the creditors are notified to meet at my office, number eleven, Hospital street, in the city of Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
6208

Montreal, 8th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Christopher Healy, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, number 11, Hospital street, in Montreal, on Thursday, the eleventh day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
6210

Montreal, 12th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Burns, of the city and district of Montreal, butcher, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 8th October, 1875.

and
The creditors of the insolvent are notified to meet at my office, number eleven, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the ninth day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
6206

Montreal, 16th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

In the matter of James Leishman, of the city and district of Montreal, in the province of Quebec and Dominion of Canada, Isaac Wilkinson, of the city of London, in that part of Great Britain, called England, and Malcolm Leishman, of the said city of Montreal, as well individually as having carried on business together in copartnership at Montreal aforesaid, as manufacturers and importers under the name, style and firm of Leishman, Wilkinson & Co., Insolvents.

The creditors of the insolvents are notified to meet at the office of the undersigned, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of November next, A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, to take into consideration the deed of composition and discharge agreed to by the creditors of the insolvents.

A. B. STEWART,
Assignee.
6200

Montreal, 16th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edouard Poitras, of Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the second day of November next, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above named insolvent, will be held at my office, in the chambers of Messrs. Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, to reconsider and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and further to determine, if required, as to the better mode of the disposal of the entire estate in one block.

JOHN WHYTE,
Assignee.
6204

Montreal, 14th October, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Daniel Nagy, manchonnier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au No. 360, rue Notre-Dame, à Montréal, lundi, le huitième jour de novembre prochain, à 11 heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 octobre, 1875.

6185

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 148.

Dame Zoé Ouellette, marchande publique, des cité et district de Montréal, épouse d'Ambroise Boileau, menuisier, du même lieu, de son dit mari dûment autorisée pour l'effet des présentes et le dit Ambroise Boileau, pour assister et autoriser sa dite épouse,

Demanderesse;

vs.

Alfred Trottier, commerçant, du même lieu,
Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Montréal, 11 octobre, 1875.

6195

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Daniel Nagy, of the city of Montreal, furrier and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at No. 360, Notre-Dame street, in Montreal, on Monday, the eighth day of November next, at 11 o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier, street,
Montreal, 12th October, 1875.

6189

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. } No. 148.

Dame Zoé Ouellette, of the city and district of Montreal, marchande publique, wife of Ambroise Boileau, of the same place, joiner, by her said husband duly authorized to the effects of these presents, and the said Ambroise Boileau, for the purpose of assisting and authorising his said wife,

Plaintiff;

vs.

Alfred Trottier, of the same place, trader,
Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Montreal, 11th October, 1875.

6196

IN SOLVENT ACT OF 1875
 In the matter of James T. Ryan, Debtor.
 Chapter 11 of the Bankruptcy Act of 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montreal, 11th October, 1875.

James T. Ryan, Debtor.
 Chapter 11 of the Bankruptcy Act of 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montreal, 11th October, 1875.

IN SOLVENT ACT OF 1875
 In the matter of James T. Ryan, Debtor.
 Chapter 11 of the Bankruptcy Act of 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montreal, 11th October, 1875.

James T. Ryan, Debtor.
 Chapter 11 of the Bankruptcy Act of 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montreal, 11th October, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875
 En la matière de James T. Ryan, Débiteur.
 Chapitre 11 de la Loi sur le Faillissement de 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montréal, 11 Octobre, 1875.

James T. Ryan, Débiteur.
 Chapitre 11 de la Loi sur le Faillissement de 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montréal, 11 Octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875
 En la matière de James T. Ryan, Débiteur.
 Chapitre 11 de la Loi sur le Faillissement de 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montréal, 11 Octobre, 1875.

James T. Ryan, Débiteur.
 Chapitre 11 de la Loi sur le Faillissement de 1898.
 A. B. STEWART, Trustee.
 Montréal, 11 Octobre, 1875.